



VILLE DE
CHOISY-LE-ROI

Place Gabriel péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
☎ 01.48.92.44.44

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 31 janvier 2018

Le trente-et-un janvier deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 23 janvier 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Didier GUILLAUME, Maire.

Étaient présents :

MMes et MM. GUILLAUME Didier, DIGUET Patrice, BRAHIMI Nadia, DESPRÈS Catherine, ID ELOUALI Ali, AOUMMIS Hassan, MASSÉ Elodie (jusqu'à 20h35), ARNAUD Anne-Marie, LUC Nadine, JUHEL Françoise, ROCHE Gabriel, BENKAHLA Malika, TISLER Frédéric, HERVY Patrick, BOIVIN Bernard, GUINNERY Annick (à partir de 21h24), ATHÉA Bernard, BLOUIN VALENTIN Anne, LEROY Sylvie, MORO Christiane, GRASSET-PRIAN Chantal, RIFFAUD Isabelle, GILLERY Ludovic, MÉLY Laurent (à partir de 21h50), ALIROL Béatrice, PANETTA Tonino, COELHO Vasco, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, Mme SALIM Malika, THIAM Moustapha, PERYAGH Yves, BARON Monique.

Étaient représentés :

Mme Elodie MASSE	mandat à Mme Nadia BRAHIMI à partir de 20h35
M. Hafid ENNAOURA	mandat à Mme Malika BENKAHLA
Mme Annick GUINERY	mandat à Mme Anne BLOUIN VALENTIN jusqu'à 21h24
Mme Marion CATOIRE	mandat à M. Ludovic GILLERY
M. Gilles DUPUY	mandat à Mme Catherine DESPRES
M. Christophe NEUVILLE	mandat à M. Gabriel ROCHE
M. Laurent ZIEGELMEYER	mandat à Mme Anne-Marie ARNAUD
Mme Carole BELLIER	mandat à M. Patrice DIGUET
M. Laurent MELY	mandat à M. Patrick HERVY jusqu'à 21h50
Mme Vanessa LEONCE	mandat à M. Hassan AOUMMIS
M. Jean-Marc BRIENNON	mandat à Mme Béatrice ALIROL
Mme Corinne BERCIER	mandat à Mme Malika SALIM
Mme Amandine FRANCISOT	mandat à M. Frédéric DRUART

Était absent :/

Secrétaire de séance : Monsieur Moustapha THIAM

Sommaire

→ Désignation du secrétaire de séance	3
→ Appel.....	3
→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2017.....	3
TRAVAUX – URBANISME – CADRE DE VIE – RENOUVELLEMENT URBAIN.....	5
→ 1. Acquisition du 15-17 voie des Roses à M et Mme Kaluza au prix de 224 000 euros.....	5
→ 2. Suppression de la servitude de cour commune sis 29 avenue Rondu.....	5
Développement local CitoyennEté.....	5
→ 3. Approbation de la Charte de la démocratie participative.....	5
→ 4. Approbation de l'exercice du droit de pétition et modification du règlement intérieur du conseil municipal.....	13
→ 5. Répartition de la subvention municipale aux associations locales pour réservation d'un transport collectif (1ère affectation)	15
RESSOURCES HUMAINES	15
→ 6. Rapport 2017 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.....	15
→ 7. Adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.....	16
→ 8. Approbation de la Convention avec le CIG – mission remplacement.....	17
→ 9. Approbation de la Convention avec le CIG – adhésion au conseil en orientation	17
→ 10. Modification du tableau des effectifs du personnel communal.....	17
FINANCES.....	17
→ 11. Rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2018	17
→ 12. Fond d'urgence pour le tremblement de terre du 12 novembre 2017 au Kurdistan, au bénéfice du Croissant rouge Kurdistan.....	39
→ 13. Solidarité Tunisie - Adhésion à la charte du programme concerté pluri-acteurs (PCPA).....	40
HABITAT	42
→ 14. Approbation des conventions pour la reconduction des mesures d'accompagnement social liées au logement pour l'année 2018	42
→ 15. Approbation de la convention d'objectifs entre la commune de Choisy-le-Roi et le Comité des œuvres sociales des personnels actifs et retraités de la collectivité de Choisy-le-Roi	43
→ 16. Compte-rendu des décisions L 2122.22	44

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Didier GUILLAUME, Maire de Choisy-le-Roi.

M. le Maire : Mes chers collègues, bienvenue pour notre premier conseil de 2018 dans cette salle du Conseil municipal, vous l'avez vu, rénovée, réaménagée avec une nouvelle disposition qui nous permettra plus d'usages dans ce lieu. Nous aurons certainement ce soir un peu de déstabilisation car nos repères sont un peu chamboulés.

Vous avez été convoqués dans les formes légales en vue de cette nouvelle séance du Conseil municipal.

→ Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance. En l'absence de Madame Léonce, je propose que Monsieur Moustapha Thiam soit notre secrétaire de séance.

M. Thiam : J'accepte. Puis-je dire un mot, Monsieur le Maire ?

M. le Maire : Je vous en prie.

M. Thiam : Vous ne voulez plus voir l'opposition, Monsieur le Maire ? Parce que nous avons l'impression d'être à l'ombre, de ne plus exister.

M. le Maire : Je vous laisse libre de votre point de vue. C'est l'aménagement optimal que nous avons trouvé.

(M. Moustapha Thiam est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.)

M. le Maire : La parole est à Monsieur le Directeur général des services pour procéder à l'appel nominal.

→ Appel

(M. Christophe Richard procède à l'appel.)

→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2017

M. le Maire : Je vous remercie. Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2017 avec la convocation pour celle-ci. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Nous l'adoptons donc.

Vous avez reçu aussi l'ordre du jour. Je vous informe que, suite à un certain nombre de demandes des commissions, il y a une convention déposée sur table puisqu'elle n'avait pas été envoyée. Cela avait été signifié à la conférence des présidents. De plus, il y a une petite modification concernant le règlement intérieur, que nous voterons tout à l'heure, du Conseil Municipal. Il y avait en effet une erreur entre la notice et le règlement intérieur sur l'âge, qui est bien 16 ans.

Y a-t-il des observations sur l'ordre du jour ? Je n'en vois pas, nous pouvons donc aborder cet ordre du jour.

Avant de l'aborder, cependant, je souhaite, et vous comprendrez aisément pourquoi, revenir sur les événements survenus depuis trois semaines dans notre commune.

Vous le savez tous, un incendie d'une ampleur exceptionnelle a dévasté les sous-sols du parking de la résidence privée du square Anatole France, obligeant l'ensemble des 250 habitants à quitter leur logement.

Je veux tout d'abord rendre un hommage appuyé aux services publics de sécurité, notamment les services de la police nationale et surtout ceux de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, dirigée par le général Jean-Claude Gallet.

L'intervention, qui a mobilisé près de 200 hommes pendant deux journées, a permis qu'il n'y ait aucune victime parmi la population. Cependant, l'un des pompiers de Choisy-le-Roi, le sergent Jonathan Lassus-David, blessé grièvement pendant son intervention au feu, est décédé et nous lui avons ensemble rendu hommage. Ayons simplement une pensée ce soir pour lui, pour sa famille et les membres du centre de secours de Choisy-le-Roi.

Je veux aussi féliciter l'ensemble des bénévoles, notamment ceux de la Croix-Rouge qui ont été très présents à nos côtés, et aussi les agents des services municipaux pour leur engagement, pour leur compétence aux côtés des services de sécurité, dans l'accueil qu'ils ont fait, dans l'accompagnement et dans l'écoute des habitants sinistrés.

Je souhaite également dire ma grande fierté d'être le maire d'une ville qui sait se montrer solidaire, dont les habitants se mobilisent pour aider ceux qui sont en difficulté, et nombreux sont ceux qui se sont mobilisés, commerçants, associations, clubs sportifs, citoyens de notre ville, et aussi nos partenaires associatifs, nos collègues maires des villes avoisinantes notamment.

Aujourd'hui, les 67 logements ne sont plus accessibles. 51 familles ont été identifiées par nos services et la cellule d'accompagnement de la préfecture et 35 parmi elles ont sollicité de l'aide. Ici, à Choisy-le-Roi, nous n'avons pas répondu en disant simplement « appelez le 115 ». La Ville et les services de la préfecture, ceux du département et nos partenaires bailleurs se sont mobilisés pour créer les conditions d'accueil en hébergement temporaire après avoir créé les conditions d'un hébergement d'urgence.

A travers ce travail de fond qui a été fait il ne devrait plus y avoir d'accueil et d'hébergement au gymnase d'ici vendredi soir.

Concernant la situation, l'enquête en cours, vous le savez, est judiciairement dirigée par le parquet et c'est seulement au terme de celle-ci que les causes de l'incendie seront déterminées. De plus, la démarche d'expertise du bâti est technique. Elle est gérée par le conseil syndical de la copropriété. L'heure n'est donc ni aux hypothèses, ni aux suppositions mais à l'attente des conclusions, quelles que soient les enquêtes, notamment les conclusions des personnes habilitées qui sont compétentes.

Deuxième événement, après cet incendie, la crue, que nous envisagions depuis le début du mois de janvier, est arrivée et plusieurs quartiers de notre ville sont impactés, soit par le débordement de la Seine, soit par la montée des nappes phréatiques qui ont inondé les sous-sols et les terrains. La décrue, vous l'avez tous appris par la presse, est annoncée et effective, nous le voyons aujourd'hui, mais elle risque d'être longue, notamment à cause des intempéries qui s'annoncent, on l'a vu, dès aujourd'hui, et celles qui devraient arriver demain.

Cela étant, je regrette encore que certains tentent de se servir de ces moments difficiles pour jeter le discrédit ou lancer les hypothèses les plus fantaisistes car, là aussi, l'heure est plus à la mobilisation et à l'action. Je tiens donc à signaler que la situation de crise a été prise très en amont par les services du département de la DSEA, et permettez-moi de souligner qu'elle a été remarquablement gérée par notre direction générale et par l'ensemble des services municipaux impliqués. Je remercie à nouveau les

services municipaux pour leur mobilisation, leur présence auprès des 400 habitations qui ont été visitées au début de la crue, pour leur professionnalisme et leur efficacité. Un certain nombre d'habitants m'en ont fait le retour.

Je veux aussi à nouveau souligner l'esprit de solidarité qui se dégage massivement dans ces moments difficiles de la part des habitants eux-mêmes.

Je voulais vous donner ce point d'information en introduction de notre Conseil Municipal, cela me paraissait important.

Notre conseil appelle 16 délibérations et sans plus tarder nous allons démarrer l'ordre du jour par les questions liées aux travaux et à l'urbanisme. Il me semble, Monsieur le président de la commission, qu'il y a eu très peu de remarques.

M. Id Elouali : Je confirme, Monsieur le Maire. Il n'y a pas eu d'observations particulières lors de la commission travaux et urbanisme.

M. le Maire : Merci, nous passons donc directement les délibérations aux voix.

TRAVAUX – URBANISME – CADRE DE VIE – RENOUELEMENT URBAIN

→ 1. Acquisition du 15-17 voie des Roses à M et Mme Kaluza au prix de 224 000 euros

M. le Maire : Je sou mets au vote cette première délibération.

La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité.

→ 2. Suppression de la servitude de cour commune sis 29 avenue Rondu

M. le Maire : Je vous remercie. Sur la deuxième délibération, il n'y a pas d'observation non plus ? Je la sou mets aux voix.

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : Nous passons aux questions liées au développement local et à la citoyenneté, avec une démarche qui ne peut que nous honorer, c'est-à-dire l'approbation de la charte de la démocratie participative. Vous avez peut-être des éléments d'explication à apporter, Madame Massé.

DÉVELOPPEMENT LOCAL CITOYENNETÉ

→ 3. Approbation de la Charte de la démocratie participative

Mme Massé : Merci Monsieur le Maire.

Cher-è-s collègues, je suis heureuse de pouvoir vous présenter ce soir cette notice, puisque cela vient clôturer un an et demi de travail avec la municipalité, les administratifs et également les habitants et les acteurs associatifs de notre ville.

Nous vous proposons donc ce soir une nouvelle étape dans le processus engagé depuis plusieurs années pour partager une même culture de démocratie participative.

La démocratie est bien souvent galvaudée de toutes parts, chacun y mettant ce qu'il a envie pour, au final, beaucoup d'incompréhension. La démocratie participative n'a pas pour objectif de répondre à tous les maux de la défiance que peuvent avoir les habitants, les acteurs de la cité, mais c'est bien un moyen de revoir ensemble la manière dont nous vivons ensemble.

Il nous a semblé important, après la mise en place des conseils de quartiers, après la multitude des réunions de concertation, notamment dans le cadre de la rénovation urbaine, de nous doter d'un outil pour être tous ensemble sur un pied d'égalité.

Cette charte est un point de départ pour de nouvelles possibilités d'associer toutes les personnes qui auront envie de contribuer à la vie de notre ville. Ce document, que nous vous proposons d'adopter ce soir est donc une nouvelle pierre. Il a été travaillé en atelier avec les élus, avec les administratifs et enfin avec les habitants, les représentants d'associations qui se sont retrouvés tous dans un esprit collaboratif et serein pour mettre en commun des règles de savoir-vivre, de travail et de proposition.

Cette charte n'est évidemment pas figée dans le marbre. Elle aura vocation à évoluer avec tous les acteurs qui contribuent au quotidien à la vie de notre ville et tous ceux qui veulent évidemment y participer. J'ai vu ça et là, déjà, des mots sur les réseaux sociaux au sujet de cette charte. Je pense que nous avons tous à apporter notre pierre, dans un esprit serein et collaboratif plutôt que dans un esprit négatif. On ne peut décréter faire de la démocratie participative sans travailler avec tous ceux qui sont impactés par ce type de processus.

Cela a pris du temps, je viens de le dire, des heures de travail, la mobilisation du personnel communal, que je souhaite encore remercier ce soir parce qu'il a réalisé un très gros travail pendant près d'un an avec la bonne volonté de tous.

C'est un processus qui ne peut non plus se passer de la participation de la population. Sur ce point précis, nous nous engageons tous sur certains principes de base, que ce soit élus, habitants, acteurs. Lorsque l'on propose un projet à la concertation, nous informons, nous communiquons sur ce projet. Il est donc essentiel que chacun prenne sa part. Cela implique, pour les élus, de faire leur maximum pour communiquer le mieux possible sur les projets, pour l'administration d'adapter un vocabulaire technique qui n'est pas forcément toujours compréhensible par tous et évidemment, aussi, que chacun fasse sa part du côté de la population. On ne peut décemment pas se défaire et tout reporter sur le politique. Cela demande aussi de s'informer, cela fait partie aussi du jeu.

Évidemment, nous essayons et nous avons toujours essayé, en tout cas, sur tous les projets, de donner toutes les informations possibles. Cela veut dire que parfois il faut lire le journal pour s'informer. Cela veut dire que parfois il faut aller sur le site Internet de notre ville, qui regorge d'informations. Cela veut dire aussi que l'on peut aller sur les réseaux sociaux, mais je pense que beaucoup, dans cette salle, y sont habitués. Cela veut dire, effectivement, que chacun doit faire sa part. Le tryptique habitants, administratifs, élus ne fonctionne que si chacun a le même niveau d'information, le même niveau d'exigence et respecte les règles de la concertation.

Cette charte résume les règles du jeu de chaque concertation, chacune d'elle n'ayant pas le même degré de consultation, et c'est déjà un premier préalable. Quel que soit le résultat de ces concertations ou consultations en fonction de ce qui aura été décidé, il appartiendra, pour tous les projets, à la majorité municipale de prendre la décision finale. Cette décision devra être expliquée, bien évidemment, mais elle appartiendra toujours à la démocratie représentative.

Dans cette charte nous avons également fait le choix d'ouvrir un nouveau droit aux Choisyens et Choisyennes, un droit d'interpellation afin que le maire inscrive un sujet à l'ordre du jour du Conseil Municipal s'il a recueilli plus de 400 signatures. Ce droit vous sera présenté ultérieurement par Monsieur le Maire, après l'adoption de cette charte.

Enfin, la démocratie participative et la démocratie représentative se nourrissent l'une de l'autre. Elles ne peuvent être antagonistes. Elles ont besoin l'une de l'autre si chacun sait trouver sa place, si chacun respecte l'autre et si les règles de départ sont claires pour tous. Il est donc essentiel qu'un collectif composé d'habitants, d'administratifs et d'élus puisse suivre la mise en œuvre des engagements pris dans cette charte.

Nous reviendrons donc régulièrement devant le Conseil Municipal pour en faire état et, peut-être, faire évoluer ce document qui vous est proposé ce soir.

En vous remerciant tous pour la mobilisation de ces derniers mois.

M. le Maire : Merci, Madame Massé. Y a-t-il des remarques concernant l'approbation de cette démarche et de cette charte ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Sur cette charte, nous en avons un peu fait état à la conférence des présidents, nous allons nous abstenir parce que nous estimons qu'elle ne fait pas pleinement le lien avec ce qui devrait être une vraie démocratie participative. Une vraie démocratie participative, dans une réunion de quartier, nous estimons dans notre groupe que la présidence de ces réunions doit être assurée par un citoyen du quartier et non pas par des élus, à plus forte raison des élus adjoints de quartier ou qui ont des responsabilités propres au Conseil Municipal.

En second lieu, nous estimons que ce sont les citoyens qui doivent s'emparer des sujets et non pas la municipalité. Nous constatons que depuis que ces réunions de quartier sont mises en place, ce n'est ni plus ni moins que des présentations de projets voulus par la majorité municipale, ce qui est parfaitement votre droit, mais nous nous interrogeons sur la pertinence de faire une démocratie participative.

En effet, cela se faisait déjà avant le développement de la démocratie participative par quartier. Il suffit pour cela de faire une présentation, au Royal ou dans une autre salle, des projets qui vont arriver dans la ville pour que chacun puisse en prendre connaissance et éventuellement donner son avis. Les agents municipaux font un travail excellent lors de ces présentations. Ils ne sont nullement en cause. Ce qui nous est présenté est clair, précis. Nous apprenons des choses.

Mais nous estimons que ce n'est ni plus ni moins que le déplacement d'un conseil municipal bis, où l'égalité de parole n'est pas respectée, où, lorsque des citoyens manifestent leur désapprobation sur un projet, ils sont assez souvent tancés.

Il est juste de reprendre ceux qui ne respectent pas ce qu'est une démocratie locale, c'est-à-dire demander la parole en levant la main et attendre que la parole soit donnée, ne pas s'invectiver, ce qui arrive trop souvent dans les conseils de quartier mais tend néanmoins à disparaître.

Les principaux points sont ceux que nous avons évoqués. Nous voulons que les conseils de quartier appartiennent absolument aux citoyens, qui doivent être maîtres de l'ordre du jour. Sinon, il suffit de venir au Conseil Municipal, puisqu'il y a un ordre du jour où sont traitées les affaires que vous présentez dans les conseils de quartier.

Pour terminer, sans vouloir polémiquer, j'aimerais aussi qu'il soit précisé que les élus de l'opposition sont aussi des citoyens. Par conséquent, lorsqu'ils assistent aux conseils de quartier et qu'ils prennent la parole, ce n'est pas pour jouer le rôle d'élus de l'opposition, c'est simplement pour parler du quartier où ils habitent, manifester leur accord ou leur désaccord avec ce qui leur est dit. Ce n'est pas pour autant que nous devons être repris ou coupés dans nos prises de paroles, surtout lorsque nous levons la main et que nous attendons sagement que l'on nous donne la parole.

Voilà ce que nous avons à dire. Nous allons donc nous abstenir, non pas voter contre parce que le fait qu'il y ait une charte est un premier pas. Si figuraient dedans les améliorations que nous demandons, bien sûr nous la voterions avec plaisir.

M. le Maire : Merci pour cette explication de vote. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?
Madame Baron.

Mme Baron : Bonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues. Tout d'abord, permettez-nous de rendre hommage au dévouement du sergent-chef Jonathan Lassus-David, disparu. Il est allé au bout de son action et a contribué à l'évacuation des habitants pour essayer de sauver des vies. Notre groupe adresse tout son soutien à sa famille et à ses collègues. Nous remercions aussi les services municipaux pour leur présence. C'était un travail compliqué en ces moments difficiles.

Concernant la charte de la démocratie participative, j'ai entendu ce qui a été dit et ce n'est pas faux en effet. Vous présentez une charte qui avait pour objet de préciser un cadre de la démocratie participative, les missions de chacun et de chaque groupe. Après ces missions, il y a aussi les engagements qui sont pris et nous avons l'impression d'avoir – je vous dis mon sentiment – des groupes corporatistes qui ne défendent que leur intérêt de groupe et non pas l'intérêt général. Pour ma part, je constate aussi que vous avez résumé cela en une phrase : « la démocratie participative est une composante essentielle du projet de ville, porté par les élus et mis en œuvre par l'administration ». Où est le citoyen là-dedans ?

Je pense, contrairement à ce qu'a dit Elodie Massé, qu'il n'a pas le même niveau d'information que nous, même s'il peut regarder sur le site, etc. Lorsqu'il vient à une réunion, il n'a pas préparé tout cela mais nous devons lui donner les moyens d'avoir le même niveau d'information.

Maintenant, l'information sera-t-elle vraiment partagée par tous ? Y aura-t-il vraiment concertation ? En effet, on donne l'information, je vous l'ai déjà dit, et lorsqu'on lève le doigt pour prendre la parole, il y a un peu confusion. L'ouverture est assez minime.

Je l'ai vu moi-même, quand je participais avec Malika Benkahla pour le CLVA. Nous étions une petite poignée à nous engager. J'ai fait ma part, mais à un moment donné, je me suis retirée parce que nous étions plusieurs à avoir mis cela en place, et après, on ne nous écoutait plus. Je pense que maintenant cela se passe bien mais cela a été très long et il y a eu beaucoup de temps perdu, alors que nous n'avons pas que cela à faire. Nous voulons nous engager, nous voulons donner notre part mais à un moment donné, c'est trop. On ne nous laisse plus la parole pour des décisions. C'est vrai que ce n'est pas à nous de décider mais avec le niveau d'information que nous avons, nous pouvons quand même nous engager et prendre quelques petites décisions.

Il y a eu beaucoup de réunions où cela s'est passé ainsi, même pour le parc Maurice Thorez. Les riverains ont demandé des toilettes dans le parc. On leur a dit non, beaucoup de choses vont être faites, 700 000 euros vont être dépensés pour rénover ce parc, mais en matière de toilettes, elles ne seront pas déplacées, on n'en rajoutera pas.

Donc démocratie participative, mais concertation et écoute.

M. le Maire : Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? Monsieur Hervy.

M. Hervy : Merci Monsieur le maire. Je vais essayer de suivre le fil de ce que j'avais préparé pour reprendre deux ou trois points. Puisque l'occasion nous en est donnée, je souhaite, et je pense que mes collègues adjoints de quartier s'associeront à moi, pour remercier en particulier Adeline Delorme, qui suit les conseils de quartier dans cette ville et qui est d'une aide précieuse pour nous. C'est elle qui fait essentiellement le relais avec l'ensemble des habitants qui siègent dans les conseils de quartier, qui envoient leurs questions. Elle répond, rédige et envoie les comptes-rendus et il y a donc un suivi qui est assez proche des habitants s'agissant de la relation Ville - conseils de quartier.

Depuis 2014 – nous avons fait une petite recherche – voire avant, je pense que cela fonctionnait aussi, à plusieurs reprises, en tout cas dans mon conseil de quartier mais je pense que c'est aussi valable dans les autres, nous sollicitons régulièrement les habitants pour qu'ils nous envoient les questionnements sur lesquels ils souhaitent que l'on travaille au moment de la rencontre des conseils de quartier.

Cela fonctionne plus ou moins bien, donc il faut aussi se dire les choses, c'est que la démocratie participative, ce n'est pas quelque chose qui se décrète. Il faut que les habitants se l'approprient.

Je crois que cela a été réaffirmé le 23 janvier dernier lors du conseil de quartier Sud, en ce qui me concerne, sur l'idée de dire « si vous avez des questions, faites-les remonter, elles seront traitées ». Pour certaines réponses, il y a des traitements particuliers mais aucune question ne sera laissée de côté, il n'y en a jamais eu et ce n'est pas demain que cela commencera.

Je pense que c'est cela aussi, le rôle que nous avons dans les conseils de quartier, au-delà des présentations que nous faisons sur un certain nombre de projets qui concernent directement les habitants et qui sont plutôt bien accueillies en général, dans un conseil de quartier où il y a 60 participants – c'est quand même bien de le noter parce que cela veut dire qu'il y a un intérêt pour les ordres du jour qui sont proposés. Certes, ils peuvent s'enrichir mais cela relève de la demande de nos concitoyens.

Ce qui m'intéresse et m'a intéressé dans cette charte, puisque j'ai participé à quasiment toutes les réunions – en tous cas celles qui ont concerné les élus – et à la restitution, c'est de voir d'où l'on est parti et où nous arrivons aujourd'hui. Je souligne que l'on a aujourd'hui, et Élodie Massé l'a bien présenté tout à l'heure, un outil qui est intéressant en direction de nos concitoyens, en tout cas un cadre qui me semble être de bonne tenue pour aller vers les habitants ou les usagers en fonction des sujets qui seront à traiter, pour consulter, concerter et co-décider. C'est ce qui est écrit dans la charte et c'est bien, je crois, là où nous souhaitons aller.

Cela a été dit dans la présentation d'Élodie, ce document est appelé à vivre et à s'enrichir. Il s'agit d'un outil, nous verrons comment ses utilisateurs vont se l'approprier. J'ai bon espoir, malgré ce qui se dit ou ce qui s'écrit ici ou là, les critiques qui sont formulées, même si l'on n'est pas toujours parfait, parce que c'est un domaine qui est toujours très compliqué à accompagner. Je crois que les élus qui ont participé aux séances de travail l'ont tous accepté, nous avons en effet tous des progrès à faire, et lorsque je dis tous, il ne s'agit pas que des élus de la majorité. Cela concerne aussi l'opposition, dans le respect d'un certain nombre de règles. Je crois qu'un conseil de quartier n'est pas une tribune politique. En tout cas la Ville et les élus que nous sommes n'en font pas une tribune politique, malgré ce qui peut être dit, et évidemment il n'est pas acceptable que ce soit le cas dans l'autre sens.

Nous allons entrer dans une période un peu compliquée, puisque l'on sait que nous sommes à deux ans des élections. On voit d'ailleurs que cela commence à s'agiter sur un certain nombre de sujets. Il serait souhaitable que dans les conseils de quartier, par respect des citoyens, nous soyons dans le dialogue, la concertation et la présentation des projets. Je crois en effet que la question de l'information de nos

concitoyens est peut-être la première pierre à poser dans le cadre du dialogue que nous souhaitons entretenir avec eux.

M. le Maire : Merci. Monsieur Bernard Boivin souhaite prendre la parole également.

M. Boivin : Je voudrais citer des exemples de fonctionnement de conseils de quartier, celui que j'anime, sur les Gondoles Sud. A quelques occasions, j'ai fait une réunion préparatoire à la réunion du conseil de quartier avec des habitants, 5 ou 6 personnes, pour établir l'ordre du jour. Ensuite, la concertation que nous menons actuellement avec les habitants pour l'aménagement du quartier sur l'urbanisme a été souhaitée par la municipalité, mais c'était aussi à la demande des habitants. Par conséquent, les deux souhaits se rejoignent. Je pense que dans les ateliers que nous avons depuis le mois de mai l'année dernière, la parole est libre. Chacun peut s'exprimer comme il l'entend et chaque idée est notée. Nous verrons ensuite la restitution à la synthèse qui en sera faite, mais personne n'est exclu de la discussion. Il y avait aussi des sujets sur les itinéraires cyclables, sur le stationnement, qui sont importants. La question du stationnement en particulier était exprimée par les habitants. Nous y répondons et ils sont associés à la réflexion.

M. le Maire : Merci. Madame Benkahla.

Mme Benkahla : Je voulais d'abord saluer le travail engagé en matière de démocratie participative avec la présentation de cette charte par Élodie Massé et par le service. Je voudrais dire aussi un petit mot en réaction aux interventions des uns et des autres sur la démocratie participative. Je tenais à rappeler que la municipalité multiplie les lieux d'échange et de concertation sur des projets concrets. De tels projets, d'ailleurs, ont émergé dans ces instances.

Cela agite et cela veut dire que, quelque part, cela fonctionne. Les positions sceptiques des uns et des autres témoignent peut-être de la difficulté à accepter la différence, la divergence et l'opposition qui peuvent naître de ces échanges. En tout cas des projets concrets ont émergé et ce sont des éléments objectifs.

À côté de cette remarque, ce que je peux affirmer, c'est que le domaine de la démocratie participative avance. La preuve, je le répète, c'est que des projets concrets sont réalisés et c'est ce qui vient objectiver les déclarations. Il faut toujours et encore provoquer la rencontre avec les habitants. Ce travail va se faire. Il y a les conseils de quartier, il y a d'autres instances telles que le Conseil local de la vie associative (CLVA). Ce que je constate, dans le cadre de la vie associative, c'est que, à partir du CLVA, des projets ont été portés par la communauté associative, n'en déplaise à certains.

M. le Maire : Merci. Madame Françoise Juhel.

Mme Juhel : Je voudrais dire que la démocratie participative s'exerce aussi en dehors des conseils de quartiers. Sur les rythmes scolaires, nous avons consulté la population et nous n'avons caché à personne que nous étions favorables à l'école le samedi matin. La population a souhaité que ce soit le mercredi, et nous avons accepté le mercredi. Là, nous venons de relancer une consultation et, très bizarrement, sur les réseaux sociaux, j'ai vu fleurir « ils consultent les gens mais ils ne vont pas les écouter ». Pourquoi les consulterions-nous dans ce cas ? Nous avons même eu des enseignants qui étaient consultés et qui ont fait une pétition, c'est-à-dire que nous leur demandions leur avis et ils ont pensé qu'avec une pétition ils seraient mieux entendus.

Non, nous écoutons la population et, je pense que ce n'est pas totalement un secret, l'ensemble de la population et 95 % des enseignants se sont prononcés pour la semaine de quatre jours. Nous attendons la décision des derniers conseils d'écoles mais nous suivrons l'avis de la population. Comme, à ce jour, 90 % des conseils d'écoles se sont prononcés, nous serons amenés à annoncer assez rapidement que

nous suivons les décisions de la population et, bien évidemment, je ne l'annoncerai pas à la place du Maire. Nous écoutons donc notre population et nous respectons son avis, même quand nous ne sommes pas forcément d'accord. Ce n'est pas ce que nous aurions souhaité, mais nous ferons ce que la population nous demande.

M. le Maire : Merci. Madame Elodie Massé, peut-être, pour conclure.

Mme Massé : Merci, Monsieur le Maire. Je vais effectivement essayer de conclure sur les différents échanges qu'il y a eus. Je suis assez heureuse que cela se passe dans la sérénité, même si parfois des propos m'étonnent un peu.

Madame Juhel vient de le rappeler, en effet, la démocratie participative ne se résume pas, et heureusement, aux conseils de quartiers. Cela a été l'une des premières étapes que nous avons eues lors du précédent mandat, qui avait été plus que bien défrichée par Monsieur Ziegelmeyer, à qui ce soir je rends hommage, parce que la démocratie participative a commencé avec les conseils de quartier.

Mais la démocratie participative, ce n'est pas que cela. Je vous rejoins, Monsieur Panetta, peut-être qu'à un moment ou un autre, dans les conseils de quartier, il y a un règlement intérieur et je pense qu'aujourd'hui les adjoints de quartiers ne font qu'appliquer ce règlement intérieur. Peut-être, si et seulement si les habitants font la demande d'une modification du règlement, nous reverrons ce règlement.

En l'occurrence, ce soir, on parle d'une charte qui est valable pour l'ensemble des concertations qui peuvent se dérouler sur la ville. Depuis 2014, il y a eu beaucoup de concertations et ce, à la demande du Maire. C'est dans notre programme, donc nous l'appliquons. Nous avons demandé à ce qu'il y ait de plus en plus souvent l'association des habitants aux projets de la Ville, notamment lorsque l'on parle de rénovation urbaine. Il y a des choses très lourdes, donc il est normal que nous associons les habitants. Cela ne veut pas dire que l'on informe ou que l'on communique. Cela veut dire que nous les associons. Après, nous sommes sur une charte où l'on donne les règles du jeu.

J'entends, Madame Baron, que vous nous dites « groupes corporatistes ». Je ne vois pas à quoi vous faites référence. Nous essayons de dire dans cette charte que chacun s'engage. Plusieurs habitants sont venus et ont joué le jeu. Pendant une soirée, nous leur avons demandé ce qui allait, ce qui n'allait pas, comment ils pensaient que l'on pouvait améliorer les choses, et nous avons entendu. En tant qu'élus, et même en tant qu'administratifs, je pense que ce n'est pas toujours évident de s'entendre dire qu'il y a des choses qui ne fonctionnent pas, même si l'on est d'accord. Il y a des choses qui fonctionnent et d'autres qui ne fonctionnent pas. Nous marchons tous ensemble et parfois nous tombons et nous nous relevons.

Mais je pense que la démocratie participative, cela prend du temps, et quand vous nous dites que pour vous c'est du temps perdu, moi je ne le pense pas. Des gens viennent dans des réunions, dans des conseils de quartier, qui font l'effort de venir, qui prennent en effet deux heures, qui viennent avec nous, qui nous disent ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, qui ont envie de monter des projets parce qu'ils sont aussi dans un esprit collaboratif – il faut le souligner. Je pense que dans les conseils de quartier il y a en effet des moments où il est souligné qu'il y a des éléments du quotidien qui ne fonctionnent pas et nous essayons alors de réparer ce qui ne va pas. Mais il y a aussi la volonté de créer des choses. Je ne pense pas que le CLVA serait ce qu'il est aujourd'hui s'il n'y avait pas eu une volonté de l'adjointe au maire à la vie associative de donner une parole complètement différente aux représentants associatifs.

Je ne pense pas non plus qu'au service enfance on se moque, en effet, des concertations qui sont menées, Madame Juhel vient de le rappeler. Ce n'est donc pas simplement une feuille. Je pense que

nous y croyons tous, nous avons travaillé pendant plus d'un an sur cette charte, avec la volonté de remettre tout à plat et de s'engager. Il est vrai que ce soir c'est peut-être un peu solennel parce que nous sommes au Conseil Municipal et c'est normal.

Oui, la démocratie, cela prend du temps, et la démocratie c'est aussi le pouvoir du peuple. Cela veut dire que lorsque l'on concerte, on fait une co-décision avec les gens parce qu'on l'aura décidé sur certains projets, ou peut-être seulement une concertation parce que nous sommes encore en droit, en démocratie représentative, de décider. Oui, nous suivons les gens mais il y a parfois des décisions sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord avec la population et c'est là que les gens nous attendent. Ils attendent que nous expliquions la décision que nous avons prise. Les habitants qui sont venus travailler sur cette charte nous ont dit : « d'accord, vous prenez parfois des décisions avec lesquelles nous ne sommes pas d'accord, mais si vous nous les expliquez, ce sera déjà un premier pas ».

Je pense que chacun ce soir doit s'engager sur ce premier pas. Nous détenons chacun un tout petit pouvoir et chacun, dans ces règles du jeu, vient les mettre au pot commun et travailler à ce que demain la ville en soit améliorée.

M. le Maire : Merci pour ces explications et les interventions des uns et des autres. Je ne sais pas ce qu'est une vraie démocratie. Ce que je sais, c'est ce que nous voulons développer. Ce que nous voulons impulser sur cette ville, c'est une véritable culture de la participation. Comme viennent de le dire différents intervenants, cela se travaille, avec des couches de la population qui ont des histoires, qui ont une historicité spécifique et nous avons à les accompagner. La démocratie participative, ce sont aussi des démarches différentes. Il n'y a pas un seul modèle. Il y a des démarches différentes, quels que soient les différents projets que nous aurons à développer.

Cela peut en effet parfois n'être qu'informatif, mais cela peut être aussi de la consultation, de la concertation, de l'élaboration collective, de la co-construction, de la votation, de la codécision. Tout dépend des projets et des mandats que l'on donne aux uns et aux autres.

Je crois que l'essentiel est de ne pas opposer démocratie représentative – c'est notre responsabilité, nous sommes élus du peuple – et démocratie participative. Il me semble que l'important dans la création de cette charte, c'est qu'elle a été écrite à plusieurs mains, qu'elle est elle-même un exemple de démarche participative et que c'est une avancée assez importante dans ce que nous voulons mettre en place.

Je pense que nous ne serons pas loin, dans le Val-de-Marne, d'être une ville exemplaire, parce que j'invite les uns et les autres qui ont des collègues, quelles que soient nos options politiques, à regarder comment cela se passe dans les différentes villes. Vous verrez que l'on peut toujours être « Monsieur plus », mais je pense que nous n'avons pas à rougir de notre démarche. De fait, il faut être à l'écoute. Il faut parfois intégrer des propositions parce qu'elles peuvent être constructives, mais il faut aussi parfois être dans l'affirmation. Lorsque des propositions ne nous conviennent pas, il faut oser dire non et l'essentiel à mon sens est d'expliquer pourquoi ce n'est pas possible et ce qui s'oppose à cette option. Sinon, nous ne sommes pas non plus dans une démarche de démocratie. Nous pouvons être dans une démarche d'écoute et, comme l'a dit Madame Baron, que les groupes imposent.

Je pense en tout cas que nous avançons fortement sur cette question.

Je sou mets aux voix cette délibération.

La délibération n°3 est adoptée à la majorité (10 abstentions)

M. le Maire : Je souhaite peut-être vous annoncer quelque chose, même s'il y aura des interventions à ce sujet dans le débat d'orientation budgétaire. « Comment voyez-vous l'organisation des jours d'école en 2018 ? », c'est peut-être de cette façon que l'on pourrait résumer la question que nous avons posée aux 3 500 familles concernées dans la ville, qui ont reçu ce questionnaire. 2 771 nous ont répondu. Quelle démarche fabuleuse d'implication des familles pour répondre à cette question, qui nous permet d'avoir une vision assez claire sur ce que nous pouvons faire l'année prochaine ! Cette question a été aussi posée aux enseignants et, comme l'a dit Françoise Juhel, ils se sont largement exprimés. De même, les conseils d'écoles ont été consultés et dans le cadre des conseils d'école, il y a regroupement de la démarche et des résultats.

Cela nous amènera à exprimer dès lundi prochain à la DASEN et aux directeurs d'écoles le choix que nous ferons pour la rentrée prochaine, et c'est bien sur la base de la discussion et de la concertation que nous prendrons cette décision.

→ 4. Approbation de l'exercice du droit de pétition et modification du règlement intérieur du conseil municipal

M. le Maire : Après le vote de la charte, vous avez pu voir que la délibération suivante concerne l'exercice du droit de pétition et nous appelle aussi à modifier le règlement intérieur du Conseil Municipal. C'est quelque chose que j'avais déjà évoqué lorsque nous étions réunis dans la salle du Royal, puisqu'à plusieurs reprises nous avons créé les conditions que des pétitionnaires, après interruption du conseil, puissent s'exprimer devant les élus.

Là, nous allons un peu plus loin dans la démarche. C'est que non seulement nous permettrons aux pétitionnaires – s'il y a plus de 400 signatures avérées – de pouvoir s'exprimer à travers une interruption de la séance du Conseil mais aussi de pouvoir saisir le Maire, le Bureau municipal et la conférence des présidents pour que soit inscrit à l'ordre du jour d'un Conseil le sujet qui a fait l'objet de la pétition. Regardez le nombre de villes en France qui font aujourd'hui cette démarche dans le cadre de leur Conseil Municipal, vous n'en trouverez pas beaucoup.

Nous sommes dans cette démarche et pour ce faire, pour faire en sorte que cela puisse se vivre de bonne façon, nous vous soumettons une modification de l'article 3 du règlement intérieur de notre Conseil Municipal, qui concerne notamment l'ordre du jour. Il s'agit, dans le cadre de l'exercice du droit de pétition, d'indiquer que le Maire pourra être saisi par tout résident choisyen âgé de 16 ans. Vous avez vu qu'il y avait une petite confusion entre la notice et la délibération. C'est donc bien 16 ans, parce que nous avons considéré que dès l'âge du lycée, des jeunes pouvaient signer et nous interpeller à partir de 16 ans. C'est un âge d'analyse, de réflexion. Dans beaucoup de communes, d'ailleurs, il y a des conseils de jeunes citoyens qui peuvent exprimer leur point de vue. Nous pensions au départ 18 ans, et ensuite nous nous sommes dit « pourquoi pas 16 ans ? » pour donner cette possibilité d'interpeller le Conseil Municipal. Cela permet aussi à des familles dont des enfants sont concernés par un sujet de pouvoir mettre en œuvre cette démarche de pétition. Lorsque 400 signatures seront avérées, il sera possible de proposer l'inscription d'un point à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante, ce qui à la fois leur permettra d'exposer le motif de la pétition mais aussi, du fait que cela aura été inscrit à l'ordre du jour, nous donnera la possibilité d'en débattre et d'être dans une démarche délibérante.

Voilà donc la démarche qui vous est proposée dans cette modification du règlement intérieur du Conseil Municipal. Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Nous allons voter pour, bien que ce soit un peu de la poudre de perlimpinpin, parce que le citoyen qui va se démener pour avoir 400 signatures et proposer au Conseil Municipal une délibération

sur un sujet qu'il aura choisi, c'est ce que nous demandions tout à l'heure pour les conseils de quartiers. Puisqu'il y a les conseils de quartier, il ne faut pas non plus rajouter, pour faire croire qu'il y a une réelle démocratie participative, des modifications et des modifications. Puisqu'il y a une majorité dans le Conseil Municipal, vous ferez en fait ce que vous voudrez.

Ce qui est intéressant dans ce type de démarche, c'est d'écouter les citoyens lorsque les citoyens sont massivement contre un projet, bien que vous ayez la majorité au Conseil Municipal. C'est cela, la vraie démocratie participative. Cela ne nous empêchera pas de voter ce texte parce qu'il va dans le bon sens, mais le jour où l'on parviendra à cela – d'ailleurs, j'ai omis de le dire, il faudrait aussi instaurer ce droit de vote, sur un projet proposé au conseil de quartier, par les présents dans la salle et les habitants du quartier. Sinon, on ne fait pas de démocratie participative, on se contente du Conseil Municipal, qui est déjà un élément très important de la démocratie, et même participative, puisque chacun d'entre nous, suite à la demande d'un citoyen, peut demander à ce qu'un sujet soit abordé au Conseil Municipal, et je pense que cela ne sera pas refusé.

C'est pour cela que nous sommes un peu dubitatifs sur toutes ces formes où l'on fait croire au citoyen qu'il prend de plus en plus d'importance. Pour nous, la vraie démocratie participative, c'est le vote, c'est se déplacer et voter.

Vous serez réélus ou pas, c'est cela, la vraie démocratie, le vote.

M. le Maire : Quelqu'un d'autre souhaite-t-il faire une remarque ?

Mme Baron : On a parlé de pétition. Il y a effectivement une obligation, pour ceux qui signent la pétition, de marquer leur nom, leur adresse, etc. Donc 400 personnes, ce n'est pas toujours facile. Cela dépend vraiment du sujet. La restauration, les parents d'élèves, c'était quelque chose de plus légitime, mais il y a des pétitions – la plupart, d'ailleurs – où l'on ne peut pas demander aux gens qui signent de donner leur adresse, etc. C'est donc de la poudre de perlimpinpin, comme cela a été dit.

Par contre, vous avez jumelé avec le règlement intérieur, et il arrive parfois que nous soyons un peu sur le fil du rasoir sur certains articles de ce règlement. Je ne veux pas polémiquer. Il y a eu des attaques personnelles que j'ai subies, pourtant certains articles précisent que c'est interdit. Il y a aussi le fait que l'on parle d'équipements pour les groupes d'opposition. Or notre groupe n'a pas d'équipement correct, de bureau fermé, d'ordinateur, d'imprimante et c'est le seul dans ce cas. C'est un peu handicapant et je tenais à le dire puisque nous parlons du règlement intérieur. Il y a aussi toutes les documentations que l'on nous donnait avant, que l'on ne nous donne plus puisque tout est sur notre tablette. Mais nous devons recevoir le PV intégral en papier, alors qu'actuellement, nous ne recevons que notre intervention.

Bien sûr, nous ne pouvons que voter cette délibération.

M. le Maire : Merci. Monsieur Hervy.

M. Hervy : Je suis très étonné de l'opposition, ce soir, et de ce qui se raconte. Nous mettons à disposition des outils d'expression, que l'on nous réclame. J'ai dit tout à l'heure que nous n'étions pas forcément très bons et je pense qu'il y a beaucoup de travail à faire de tous les côtés. Nous le faisons, nous avons travaillé, réfléchi. Le Maire l'a rappelé tout à l'heure, nous sommes allés au-devant des gens. Je constate que sur Facebook, depuis six mois, cela pétitionne dans tous les sens. Il y a de l'eau qui monte, on bétonne, cela pétitionne. Il y a les rythmes scolaires, cela pétitionne. Il y a le SIRESCO, cela pétitionne. Il y a des gens au sein de cette assemblée qui pétitionnent, dans l'opposition de droite. Je veux bien entendre des choses, mais il y a quand même des contradictions entre ce que l'on dit et ce que l'on défend.

Il faut quand même reconnaître ce soir – on peut être d'accord ou pas – le travail que nous avons fait, à la demande du Maire, parce que c'est aussi une volonté de l'équipe municipale et du Maire de mettre plus de démocratie, de donner plus de possibilités à la population de s'exprimer.

Je vois que la droite va s'abstenir tout à l'heure. Si c'est le cas, qu'elle ne participe plus du tout aux réunions, puisqu'elle ne veut pas participer au vote. Je ne comprends pas ces contradictions et je voulais juste le souligner.

S'agissant de la pétition, je trouve que ce qui est intéressant c'est que nous aurons enfin des vraies pétitions, avec des vrais noms en face et de vrais sujets à débattre, et non des choses qui se débattent sur Internet sans qu'il y ait de contradiction. Au moins, il y aura une présentation et une contradiction dans un espace qui est dédié à cela, le Conseil Municipal.

M. le Maire : Merci. Monsieur Athéa.

M. Athéa : Je pense qu'il ne faut pas confondre deux choses. D'une part, il y a la démocratie participative, qui est le fait d'associer la population aux décisions, et d'autre part la démocratie politique qui est le fait de trancher sur le sujet. Si les élus qui ont été démocratiquement élus par la population ne peuvent pas, en fin de compte, trancher sur les projets, à quoi cela sert-il d'être élu ?

Il ne faut pas confondre le fait d'associer la population, de l'écouter, monter avec elle les projets, les construire et le fait qu'il faut, à un moment donné, que quelqu'un décide, tranche, et c'est le travail de ceux qui ont été élus de façon démocratique par la population.

Je pense donc qu'il faut faire attention de ne pas confondre deux choses qui n'ont rien à voir.

M. le Maire : Je pense qu'il n'y a pas de poudre de perlimpinpin mais réellement un travail de fond dans cette ville, qui a du sens et qui nous honore aussi.

Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité

→ 5. Répartition de la subvention municipale aux associations locales pour réservation d'un transport collectif (1ère affectation)

M. le Maire : C'est une énième affectation de cette subvention municipale. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Je n'en vois pas, je la sou mets au vote.

La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

→ 6. Rapport 2017 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

M. le Maire : Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? Madame Baron.

Mme Baron : Bien sûr, il faut quand même faire une remarque là-dessus en tant que femme, bien que cela concerne l'égalité femmes-hommes, donc les hommes aussi. Ce rapport annuel est prescrit par la

loi donc, vous avez raison, il est important de le citer ici en préalable au projet de budget. La loi est essentielle parce que nous avons eu la parité, le congé parental pour l'homme, beaucoup de choses sont faites contre le harcèlement. Mais ce que je voulais dire aussi, paradoxalement, c'est qu'à chaque fois on a l'impression de découvrir le problème. On croit prendre de l'avance, mais ce n'est qu'une impression. En réalité, les lignes ont du mal à bouger. Ce n'est pas un scoop, mais il y a la position dominante de l'homme et c'est un débat de toujours. Nous le voyons dans notre carrière professionnelle, souvent, qui est un peu contrariée de ce point de vue, je le dis en tant que femme.

Ce débat est dynamique. Dans les pays du nord, la Suède par exemple, il y a même un ministre de l'égalité. Il a été mis en place dernièrement en novembre 2017 et il y a eu un plan de lutte contre certaines pratiques. Des milliers de femmes – c'est un peu pour détendre – ont inauguré des groupes Facebook. Ces personnes ont mis des hashtags sur des sujets très divers. Par exemple le monde politique a créé un hashtag qui s'appelle « dans les allées du pouvoir », qui a reçu quand même 2 000 signatures. Des salariés du bâtiment ont mis leur hashtag « dernier clou dans le cercueil », des serveuses et cuisinières de restaurant qui se révoltent ont lancé un hashtag « arrivée à ébullition ».

Je pense que l'essentiel quand même est de ne pas renoncer et nous allons donc emboîter le pas à la charte et voter pour, bien entendu.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres remarques sur ce rapport ? Je n'en vois pas.

C'est un dont acte, il n'y a pas de vote, mais ce rapport est intéressant chaque année parce qu'il nous permet de voir aussi la situation de notre personnel et l'évolution. On peut se rendre compte, parfois, de la féminisation de certains emplois, comme la trop forte masculinisation de certains autres emplois peut nous interroger nous-mêmes dans notre gestion des ressources humaines dans nos services. Par exemple j'ai été très attentif au domaine sportif, où il y a une forte proportion de personnel masculin et à l'administration, ce qui recoupe d'ailleurs énormément d'administrations en France, où il y a une forte proportion d'employées femmes.

Ce sont simplement des éléments d'alerte pour la démarche que nous pouvons avoir par rapport au recrutement dans les différentes filières pour arriver, même s'il ne s'agit pas d'une démarche de quotas, à cette égalité entre les femmes et les hommes, non seulement dans les filières mais aussi dans les salaires et les parcours professionnels.

Nous prenons donc acte.

Il est pris acte du rapport

→ 7. Adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

M. le Maire : Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? Je n'en vois pas, je sou mets donc aux vote cette délibération.

La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité

→ **8. Approbation de la Convention avec le CIG – mission remplacement**

M. le Maire : Il n’y a pas de remarques non plus sur ce sujet ? Non, je soumetts donc au vote cette délibération.

La délibération n° 8 est adoptée à l’unanimité

→ **9. Approbation de la Convention avec le CIG – adhésion au conseil en orientation**

M. le Maire : Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? Je n’en vois pas, je soumetts donc au vote cette délibération.

La délibération n° 9 est adoptée à l’unanimité

→ **10. Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

M. le Maire : Cette modification a évidemment été vue et adoptée en comité technique paritaire. Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? Je n’en vois pas, je soumetts donc au vote cette délibération.

La délibération n° 10 est adoptée à l’unanimité

M. le Maire : Nous arrivons aux finances et à l’un des sujets les plus importants de l’ordre du jour, même si ce que nous avons dit sur la démocratie participative était tout aussi important.

FINANCES

→ **11. Rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2018**

M. le Maire : Avant d’aborder ensemble les conditions de la préparation budgétaire, je ferai état de deux observations peut-être plus générales sur le contexte politique. La première est qu’avec la politique du gouvernement actuel, une véritable restructuration libérale est engagée depuis le printemps dernier

Ainsi, dans le prolongement de l’année 2017, le Premier Ministre a développé lors du comité interministériel du 3 janvier dernier la feuille de route gouvernementale, une feuille de route très dense qui va marquer les prochains mois de l’actualité politique et parlementaire, avec une méthode, si besoin, il l’a précisé encore, de recours aux procédures accélérées et donc aux ordonnances.

Edouard Philippe a caractérisé les deux grands axes d’actions à venir : d’une part, accélérer les transformations du pays en matière économique et sociale et d’autre part renforcer la cohésion de notre pays, cohésion sociale et cohésion territoriale. Il a mis en avant la volonté d’avancer, je cite, « des propositions ambitieuses en matière de réforme de l’État » et a annoncé, d’autre part un premier comité interministériel de la transformation publique le 1^{er} février, c’est-à-dire demain.

Parmi les principaux chantiers annoncés, la réforme de l’apprentissage et de la formation et celle de l’assurance chômage sont ceux qui sont certainement les plus attendus par les Français, quelle que soit

la population interrogée et quel qu'ait été leur vote du premier tour à la présidentielle. Cela confirme combien, évidemment, l'enjeu de l'emploi reste premier pour l'ensemble de nos concitoyens.

Viennent ensuite, auprès des plus âgés, la réforme du droit d'asile et de la politique d'immigration ainsi que la révision constitutionnelle et la réforme judiciaire.

Auprès des plus jeunes, ce sont la réforme du logement, puis celle de la croissance et de la transformation des entreprises qui sont retenues. Dans ce paysage, je considère que le chantier à venir, déjà en partie engagé au travers de la suppression notamment des cotisations sociales, celui de la protection sociale, est sans doute le plus emblématique du cap néolibéral assumé par le Président de la République actuel.

Ma deuxième remarque concerne le nouveau type de pouvoir que s'emploie à exercer le Président de la République, un terrain sur lequel il prétend être dans la modernité. Mais qui est moderne, qui est progressiste ? Je m'explique.

Dans tous les domaines, nous pouvons observer la crise des valeurs qui secoue la société et agite le débat public. Le pouvoir travaille idéologiquement pour faire percevoir à l'opinion que pour sa part, il est déterminé à apporter réponse à cette crise des valeurs par une morale, et une morale de changement, jusqu'à mener à son terme une réforme institutionnelle que je considère pour ma part non pas comme quelque chose de moderne mais comme un véritable retour vers le passé. Derrière cette morale de changement, ne faut-il pas voir un outil de division avec pour objectif, encore une fois, de changer les mentalités ? Or les orientations, le cap qui structure toute l'action du Président de la République, doivent nous appeler, me semble-t-il, à travailler davantage pour décrypter et détricoter ces réformes qui sont en réalité non pas modernes mais fortement conservatrices et rétrogrades, bien loin, donc, d'une quelconque modernité.

Cela m'apparaît indispensable pour ceux qui comme moi, et avec moi, entendent disputer le terrain de la modernité au Président des riches qu'il est, à l'homme et à la politique de droite qu'il incarne et qu'il assume – tout dépend à qui il parle, je crois que la presse s'en est emparée récemment.

Nous pouvons utilement, dans le champ des interventions qui sont les nôtres, comme dans les réalités quotidiennes de vie, démontrer combien une série de décisions concourt d'ores et déjà à fragiliser la cohésion sociale et la cohésion territoriale : suppression des contrats aidés, politique du logement, emploi et code du travail, au travers de la forte attaque qu'est la loi travail, mise en place des ruptures conventionnelles collectives – comme par hasard, les premières ruptures sont intervenues deux jours après qu'il en ait parlé –, affaiblissement du pouvoir d'achat pour les retraités – je fais référence ici à l'augmentation de la CSG. Evidemment, on pourrait aussi parler de la politique de santé avec les annonces faites par l'APHP, les craintes que nous avons encore sur notre hôpital Henri Mondor, la réforme de 2017, notamment sur les financements des EHPAD. Là aussi, la presse s'en est emparée il y a deux jours.

Suite à ces deux remarques liminaires, et conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, je vous propose donc d'examiner les orientations budgétaires pour l'année 2018.

Ce rapport prend notamment en considération les exigences législatives, permettant ainsi à notre assemblée de débattre en transparence des politiques que la Ville poursuivra en 2018 et du cadre financier de leur mise en œuvre.

Ces orientations, bien évidemment, s'inscrivent dans le cadre de la préparation de notre budget primitif 2018, dont l'examen se déroulera lors de notre séance du mois de mars prochain.

Ce débat ne peut bien entendu être déconnecté des annonces que devrait prochainement faire le Président de la République sur les changements d'organisation, notamment en Île-de-France. Ces décisions, vous le savez tous, sont de nature à bouleverser notre paysage institutionnel et surtout à réduire l'action publique au service des citoyens de notre commune, de notre département. Les menaces qui pèsent actuellement sur les départements de petite couronne, avec leur possible disparition, prétendent participer à la réduction de la dépense publique – c'est ce qui est dit – et à l'effacement des services publics utiles, garants d'égalité et de solidarité.

Ces attaques contre les collectivités territoriales et particulièrement contre le Val-de-Marne, au-delà des considérables dégâts qu'elles provoqueraient pour les populations, représentent également une véritable absurdité économique. En effet, rappelons que ces mêmes collectivités ne représentent que 10 % de la dette publique quand elles assurent, à l'inverse, 70 % de l'investissement public civil. Notre département, de fait, participe d'ailleurs à cette dynamique en consacrant chaque année un haut niveau de crédits à la construction d'équipements publics, de collèges, de crèches – cela tombe bien, nous voulons un quatrième collège, nous voulons une autre crèche départementale ici, à Choisy-le-Roi – participe aussi à des équipements de routes, de transports collectifs et soutient de nombreuses réalisations d'autres collectivités, au premier rang desquelles Choisy-le-Roi, nous en savons quelque chose.

Pour les seuls trois départements de petite couronne, puisqu'il faut élargir le débat aussi à la Seine-Saint-Denis et aux Hauts-de-Seine, ces investissements s'élèvent chaque année à 1 milliard d'euros, montant qui serait fortement hypothéqué par le bouleversement du jeu institutionnel.

Ces changements prétendent aussi répondre à un objectif de simplification administrative. Mais comment l'imaginer avec des transferts de compétences vers une métropole mastodonte, incapable de rendre des services publics de proximité, ou vers les 11 établissements publics territoriaux, trop récents et qui pour beaucoup, peinent à fonctionner.

Enfin, dernier élément de ce débat, peut-on légitimement envisager une quelconque redistribution des compétences des départements vers d'autres structures en construction sans avoir au préalable évalué sérieusement ses conséquences ? Cette évaluation n'a pas eu lieu, ni sur des aspects d'organisation, ni sur les impacts financiers. Pourquoi supprimer ce qui fonctionne bien et qui améliore le quotidien, au profit d'un schéma technocratique à l'efficacité improbable ?

Vous allez me dire : Monsieur le maire, pourquoi nous parlez-vous des autres départements, pourquoi nous parlez-vous de la métropole ? Tout simplement parce qu'il ne faut pas se tromper. Cette pseudo efficacité organisationnelle cache le même objectif que les décisions gouvernementales de ces dernières années : affaiblir les collectivités dans les communes en asséchant leurs ressources et en limitant leurs marges d'autonomie. Je vous le dis dès maintenant, la crainte que j'ai, et qui n'est pas que la mienne, qui est celle de 135 maires, c'est que les communes ne soient plus, demain, que des arrondissements des territoires.

En 2018, le gouvernement a fait le choix de ne pas réduire la DGF, après des années de coupes. C'est un bon choix, nous en prenons donc acte. Mais parallèlement, cela s'accompagne d'autres coupes budgétaires qui vont fragiliser l'action publique : diminution de 120 000 postes de fonctionnaires, dont 70 000 au moins dans la fonction publique territoriale, réduction des dispositifs d'emplois aidés, coupes dans les budgets du logement social et de la politique de la ville.

Dans ce contexte, il ne peut être question, avec la préparation de notre budget primitif 2018, de nous soumettre à quelque forme d'austérité que ce soit. Il est au contraire de l'intérêt des Choisyennes et des Choisyens de voir notre collectivité continuer à œuvrer avec ambition pour construire la ville durable de demain. La préparation de notre budget 2018 s'inscrit donc dans une ambition partagée de

dialogue et d'action avec les habitants, avec les agents du service public, avec nos partenaires institutionnels comme avec le tissu associatif, social et économique de notre commune.

Face aux décisions teintées d'austérité ou d'autoritarisme, le débat démocratique sur les enjeux qui entourent la construction de notre budget et pour les années à venir constitue à mes yeux une exigence incontournable. L'approbation, il y a quelques instants, de la charte de la démocratie participative s'inscrit totalement dans cet esprit.

Pour notre budget, trois socles fondamentaux : de l'ambition, de l'innovation et du sérieux dans notre gestion. Nous entendons poursuivre nos actions car il nous faut maintenir le cap d'un service public indispensable et efficace pour les habitants, permettant notamment de poursuivre la mise en œuvre des engagements pris par la majorité municipale devant nos concitoyens. Dans ce cadre, notre budget 2018 entend permettre la mise en œuvre d'engagements forts de la mandature : poursuivre et développer les questions liées à l'enfance, à la jeunesse, aux espaces publics, la lutte pour un meilleur civisme, pour une tranquillité publique, pour la nature en ville, la modernisation de la Ville et des équipements, les questions aussi de circulation douce et de transition énergétique.

Nous poursuivons notre stratégie d'investissement car elle est un levier essentiel du développement de notre ville. Après avoir enrayé depuis 2016 la baisse continue de l'autofinancement en raison, nous l'avons évoqué ici, de l'effet ciseaux des dernières années, le budget 2018 doit être celui de son renforcement, nécessaire à la poursuite de notre effort d'investissement, tout en maîtrisant l'emprunt. Pour y parvenir, nous poursuivons les efforts majeurs de ces dernières années afin de limiter au maximum l'évolution des dépenses de fonctionnement. L'efficacité économique et sociale de chaque action de notre service public peut être, à ce titre, réinterrogée en tenant compte des besoins de nos concitoyens et du rôle que nous jugeons nécessaire de voir jouer par chaque acteur public.

Notre alternative n'est pas forcément de choisir entre poursuivre une action ou l'arrêter mais il faut parfois se poser, la repenser, imaginer de nouvelles formes, réaliser de nouveaux partenariats, inventer des mutualisations efficaces et rechercher dans le travail collectif la plus grande cohérence de l'intervention de notre collectivité. Le travail, notamment, sur l'accueil en mairie ou bien notre démarche sur la restauration collective en sont des exemples, comme pourrait l'être la réorganisation de la semaine scolaire ou la nouvelle forme des fêtes de la Ville.

Concernant les grands projets d'investissement de cette année : en matière de construction nous poursuivons nos efforts en faveur de la mixité sociale dans nos quartiers en renouvellement urbain. Je veux souligner le caractère spécifique des engagements financiers que nous allons prendre afin d'intervenir sur l'espace public, l'éclairage, et de privilégier nos interventions dans les écoles et notamment celle d'Irène et Frédéric Joliot-Curie, la réalisation d'un nouveau gymnase aux Hautes-bornes, pour laquelle nous avons sollicité les Conseils départemental et régional pour une subvention exceptionnelle. Je pourrais également citer la rénovation du parc Maurice Thorez, même si certains, tout à l'heure, le raillaient, objet d'une consultation et d'une réflexion co-construite avec le conseil de quartier.

Du côté des déplacements, des grands projets structurants avanceront cette année, dont le tramway T9 entre Paris et Orly – pour lequel le département du Val-de-Marne, je le dis entre parenthèses, apporte 120 millions d'euros – mais également la passerelle du pont. Nous nous engageons aussi dans la réalisation d'un réseau de pistes cyclables et de circulations douces faisant l'objet d'une opération, elle, sur une durée de trois ans.

Vous le voyez, en 2018 l'objectif est de maintenir un haut niveau d'investissement, tout en poursuivant l'effort d'autofinancement. Cet engagement se fera en maîtrisant au maximum le recours à l'emprunt. Nous souhaitons évidemment le limiter, mais il demeure un levier permettant ne pas faire peser sur les

seules générations actuelles le financement d'équipements destinés à profiter durablement aux habitants. C'est parce que les politiques publiques que nous menons sont utiles aux Choisyennes et aux Choisyens qu'il faut poursuivre leur développement et leur modernisation.

Comme je l'ai indiqué, cette volonté s'accompagne d'un effort toujours renouvelé concernant l'efficacité des moyens engagés. Ce travail, d'ailleurs, est à l'œuvre depuis plusieurs années, pour maîtriser nos dépenses, développer les synergies, mais aussi accroître les recettes. Nous avons été contraints, en 2017, de recourir à la hausse des taux des impôts locaux, en raison de la baisse des dotations. Cette décision, pas facile à prendre mais qui s'est imposée à nous, permet de mettre en perspective un niveau d'autofinancement aujourd'hui satisfaisant. J'ajoute, même si la décision du gouvernement de supprimer la fiscalité locale est contestable, que l'impact de cette hausse aura eu des effets limités dans le temps pour la plupart de nos concitoyens.

Toujours est-il que dans l'état actuel des choses, nous excluons de recourir de nouveau à une hausse des taux d'ici la fin du mandat. Si les arbitrages ne sont pas totalement arrêtés aujourd'hui, nous sommes encore en réflexion et nous travaillons à cet équilibre budgétaire dans un esprit de responsabilité, comme nous l'avons toujours fait. Je précise qu'il nous faudra aussi décider de nous engager ou pas dans la démarche proposée par l'État de maîtrise de la dépense locale. Ces contrats proposés aux plus grandes collectivités, dont Choisy-le-Roi fait partie, restent encore très flous. Le préfet, interrogé lors de sa venue dans notre ville à la mi-décembre, ne disposait encore d'aucune indication à ce propos. Vous l'aurez donc compris, nous n'avons pas attendu l'État pour mettre en œuvre l'orientation visant à la fois à maîtriser nos dépenses de fonctionnement par la recherche d'efficacité sans en rabattre sur les services proposés aux Choisyens. Néanmoins, la perspective annoncée par le gouvernement de fixer un objectif de limitation de la hausse des dépenses des collectivités à 1,2 % par an ne nous effraie pas et pourrait correspondre au budget qui sera soumis au vote de notre Conseil Municipal. Il y a près de quatre ans, nous portions un slogan, « Passionnément solidaires » et au travers de nos orientations, des actions concrètes sur la réalité de la vie et notamment celles vécues ces dernières semaines, je considère que cela n'est plus un slogan, mais une fierté, une fierté de vivre, d'agir où les habitants savent dans les moments difficile être solidaires et être unis.

Ce travail sur le budget s'inscrit donc fermement dans la fidélité à nos convictions et aux engagements pris devant la population, et avec la volonté tenace de garantir sur le terrain un service public utile à toutes et à tous et porteur des idées de solidarité, de justice qui nous rassemblent.

Voilà pour l'introduction de ce débat d'orientations budgétaires. Je donne la parole à ceux qui le souhaitent, sachant que lors de la conférence des présidents, nous avons convenu de 15 minutes maximum par groupe. Monsieur Athéa.

M. Athéa : Je vais vous parler ce soir de fiscalité locale. Je pense que c'est un sujet qui nous intéresse tous directement, d'autant plus que notre président a annoncé il y a quelque temps qu'il procéderait à une réforme très en profondeur de la fiscalité locale, qui va bien évidemment impacter les ressources et donc le fonctionnement de nos collectivités pour de nombreuses années et peut-être même des décennies. La première étape sera la suppression de la taxe d'habitation, puisqu'elle sera supprimée en trois ans à partir de 2018 pour 80 % de la population. C'est certainement une bonne nouvelle pour les contribuables locaux, mais certainement une moins bonne pour les collectivités qui vont voir leurs ressources amputées. Pour Choisy-le-Roi, en 2016, la taxe d'habitation représente 14,5 millions d'euros, ce qui représente à peu près 20 % de nos ressources de gestion courante. Si l'on ajoute la taxe foncière, nous arrivons à peu près à 40 %. C'est donc quelque chose d'important et cela mérite d'y réfléchir de près.

Cela étant, je crois que l'on peut le dire, tout le monde considère la taxe d'habitation depuis de nombreuses années comme une taxe injuste, puisqu'elle ne tient pas compte des revenus réels, qu'elle

est assise sur des bases qui n'ont pas été revues depuis 1970. Par ailleurs, elle est mal répartie malgré toutes les mesures de péréquation. On peut donc dire que c'est globalement un mauvais impôt. Néanmoins, quand on supprime un impôt il faut dire par quoi on le remplace. Or pour l'instant le gouvernement ne nous a pas dit par quoi il comptait le remplacer même si, et c'est dans la loi de finances pour 2018, les recettes seront compensées par l'Etat à l'euro près, paraît-il. Je pense que les premières années nous aurons effectivement un remboursement global. Pour les années suivantes, c'est beaucoup moins sûr, surtout si les variations de taux ne sont pas prises en compte par l'État.

Par ailleurs il est un point important qu'il faut souligner, c'est que le lien de la contribution financière entre les habitants d'une ville, d'un département ou d'une région et les élus est quelque chose d'important parce que cela mesure la relation entre le coût et la qualité du service public. Je pense que ce serait dangereux, sur le plan démocratique, de le supprimer. C'est une façon aussi pour les électeurs de se rendre compte du coût du service qui leur est rendu.

Pour conclure sur ce point, je dirai que nous sommes, je pense, tous d'accord dans cette salle pour dire que les collectivités locales ont besoin d'une véritable autonomie financière. Elles ont besoin d'avoir une vraie capacité de décision de leurs orientations sans attendre forcément toujours l'accord de l'État. Je crois qu'il faut mettre fin à ce petit jeu qui consiste pour l'État à accuser les collectivités de laxisme financier et pour les collectivités d'accuser l'État de les étrangler financièrement. Je crois qu'il faut arrêter avec cela et passer à autre chose.

Je disais qu'il n'y a pas de réponse pour l'instant de l'État mais des pistes sont quand même évoquées, qui seraient de donner aux collectivités une part de l'impôt sur le revenu ou une part de la TVA. Cela pose néanmoins toujours le problème de l'autonomie des collectivités puisque, en fin de compte, c'est l'Etat qui déciderait de leurs ressources. Si j'étais le ministre des finances, je proposerais la création d'un véritable impôt local, dont les collectivités auraient la réelle maîtrise, dans des limites qui seraient évidemment fixées par le Parlement au plan national – il ne s'agit pas de créer des États dans l'État – après une véritable péréquation entre les zones riches et les zones pauvres pour que la solidarité nationale continue à s'exercer.

Autonomie financière, j'insiste sur ce point, cela veut dire aussi une contrepartie, qui est la responsabilité. En cas de mauvaise gestion ou de mauvaise utilisation des fonds publics, les élus seraient en prise directe sur les électeurs, ce serait à eux d'en assumer directement la responsabilité, sans invoquer le rôle de l'État ou de je ne sais quelle institution qui ne leur aurait pas donné les moyens. Je pense que la démocratie locale en sortirait très renforcée et avec ce que nous avons dit tout à l'heure sur la démocratie participative, ce serait à mon avis un bon complément qui permettrait aux électeurs, aux citoyens d'avoir plus de prise sur les événements.

Je vous remercie, l'autre partie de l'intervention sera faite par Nadia Brahimi.

M. le Maire : Madame Brahimi, donc, pour poursuivre.

Mme Brahimi : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2018 se déroule dans un contexte un peu particulier pour notre ville. Vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Maire, il y a quelques semaines un terrible incendie, d'une ampleur inédite, a plongé 250 de nos concitoyens, habitants du square Anatole France, dans la détresse et, pour certains d'entre eux, dans un profond dénuement.

Cet incendie a eu des conséquences tragiques avec le décès du jeune pompier Jonathan Lassus-David. Je tenais donc quand même, au nom des élus socialistes, à exprimer à nouveau toute notre compassion et notre solidarité aux Choisyens qui ont été touchés par cet incendie et à rendre hommage au courage de Jonathan, qui a donné sa vie pour sauver celle de nos concitoyens.

Depuis le 10 janvier la vie municipale est donc fortement bouleversée et comme si cela ne suffisait pas, depuis plusieurs jours Choisy-le-Roi est confronté à nouveau à un phénomène de crue de la Seine et d'inondations. Ainsi depuis le début du mois de janvier nos agents municipaux sont sur tous les fronts, ne ménageant ni leur peine, ni leur temps pour assurer la continuité et la permanence du service public aux côtés des Choisyennes et des Choisyens. Au nom des élus socialistes et républicains, je tiens à leur exprimer toute notre reconnaissance pour leur dévouement et leur professionnalisme.

A l'heure où l'on ne cesse d'attaquer les collectivités locales, où l'on dénigre à l'envie les fonctionnaires, les événements que nous venons de vivre tous ensemble et que nous vivons encore pour certains nous montrent à quel point le service public n'est pas un vain mot. Dans les coups durs, dans les moments difficiles, ce sont les services publics qui sont en première ligne. La commune, dès les premières minutes de la catastrophe, était présente sur le terrain aux côtés des sinistrés et elle ne les a pas quittés depuis.

Le débat d'orientations budgétaires nous donne aussi l'occasion de réaffirmer cette place stratégique et ce rôle essentiel de l'institution municipale comme garante de l'égalité de tous les citoyens.

Pour en venir aux orientations budgétaires, je ne reviendrai pas sur tous les propos de mon collègue Bernard Athéa, si ce n'est pour me féliciter que cette année, malgré un contexte encore très compliqué pour les finances locales, la préparation du budget pour l'année 2018 ne se présente pas trop mal. Cela n'est pas le fruit du hasard, mais le résultat d'une démarche engagée depuis le début du mandat par la majorité municipale. Nous l'avons dit et dénoncé à plusieurs reprises ici, les dotations de l'État diminuent, les transferts de charges se multiplient alors même que les difficultés sociales auxquelles sont confrontés nos concitoyens augmentent.

Pourtant nous avons décidé d'explorer toutes les pistes possibles pour dégager des marges de manœuvre et mener à bien coûte que coûte notre projet de ville durable. Cela supposait, vous l'avez redit, Monsieur le Maire, de réinterroger nos pratiques, de revoir nos politiques publiques, de rechercher les économies à réaliser avec cependant toujours l'objectif de maintenir et même d'améliorer la qualité des services rendus aux Choisyens. Dans ce cadre, plusieurs chantiers ont été lancés et des jalons ont d'ores et déjà été posés, qui vont se concrétiser en 2018. C'est le cas notamment de la restauration scolaire. Notre objectif, lorsque nous avons engagé cette réflexion sur l'évolution du mode de gestion, était double : améliorer de manière très significative et rapidement la qualité des repas sans augmenter le prix facturé aux familles, tout en réalisant des économies d'échelle.

Au Conseil Municipal du mois de novembre nous avons donc adopté le principe d'une adhésion au SIRESCO. Cependant, le travail préalable à cette éventuelle adhésion est en cours et il associe, comme nous l'avons demandé, les élus, les usagers, les agents municipaux et les parents d'élèves. Nous aurons donc à prendre une décision d'ici la fin de l'année 2018.

En 2017, nous avons également mené une réflexion approfondie sur l'espace public. Cette réflexion englobait toutes les questions liées à l'entretien et la propreté de l'espace public, mais aussi toutes les problématiques liées aux incivilités, en intégrant les questions liées à l'animation et au lien social. Cette réflexion a abouti à une réorganisation des services intervenant sur l'espace public et à la mise en œuvre d'un certain nombre de décisions. Elles concernent la propreté de nos rues, avec notamment l'évolution du contrat qui nous lie avec notre prestataire, la mise en place de patrouilleurs pour signaler tous les dysfonctionnements sur la voie publique et y apporter une réponse le plus rapidement possible. L'évolution du contrat avec la société ESV est en cours ainsi que les recrutements des patrouilleurs. En 2018, nous devrions donc constater les premiers effets positifs de ces mesures.

S'agissant des actions de prévention, une réorganisation du service prévention sécurité est également en cours et des policiers municipaux vont être recrutés. Nous avons prévu de compléter ce dispositif

par des actions de médiation et il est essentiel qu'elles soient mises en place avant la fin de cette année 2018.

Sur l'espace public, toujours, en 2017 nous nous étions engagés sur un programme de rénovation de l'éclairage public dans un cadre pluriannuel. D'ores et déjà, on peut constater les améliorations dans certains quartiers de notre ville. En plus des économies d'énergie réalisées, ce nouvel éclairage rend l'espace public plus sécurisant pour tous les piétons. Nous devons donc poursuivre ce programme en 2018 ainsi que celui de la rénovation des voiries.

Autre chantier engagé en 2017 qui se concrétisera en 2018, la mise en œuvre du schéma de mobilité avec la réalisation d'itinéraires cyclables dans les Gondoles Nord et Sud. En 2018 les travaux d'aménagement d'itinéraires cyclables vont démarrer et se dérouleront sur trois ans. À terme, dans les Gondoles, les Choisyens disposeront d'un maillage continu de pistes et d'itinéraires cyclables leur permettant de se déplacer à vélo en toute sécurité. La sécurité sera d'autant plus renforcée que l'ensemble des Gondoles Nord et Sud passera à terme en zone 30. La traversée du pont, aujourd'hui quasiment impossible en vélo, sera aussi sécurisée grâce à une piste cyclable réalisée actuellement par le Département. Si l'on y ajoute l'augmentation de l'offre de transports en commun dont va bénéficier Choisy-le-Roi au cours des prochaines années, les déplacements doux dans notre ville devraient s'en trouver facilités.

Nous contribuerons ainsi, à notre échelle, à la lutte contre la pollution et le dérèglement climatique. Qu'il s'agisse de la gestion de l'espace public, de l'amélioration des déplacements, de la tranquillité publique, notre ville s'inscrit résolument dans une démarche de développement durable visant à améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens.

Cette démarche de développement durable, nous l'avons formalisée en 2013 en adoptant l'agenda 21. En 2018, l'agenda 21 arrivera à son terme avec un bilan plutôt positif puisque nous avons réalisé près de 70 % des actions, et certaines sont encore en cours de réalisation. Nous proposons que cette démarche soit poursuivie après 2018 avec l'élaboration d'un nouvel agenda 21, dans une version plus resserrée, concentrée sur les thématiques majeures que sont l'énergie, les mobilités, la biodiversité et, bien évidemment, cet agenda 21 acte 2 sera co-construit avec les habitants.

Mais la vie quotidienne des Choisyens, ce sont également nos équipements publics. La modernisation, l'adaptation et l'entretien de nos écoles doivent demeurer une priorité, pour en faire des lieux de vie et d'apprentissage propices à la réussite de tous les enfants.

Ce thème m'amène à évoquer la question des activités périscolaires. Nous en avons beaucoup débattu au sein de ce Conseil Municipal. Contrairement à certaines villes, à Choisy-le-Roi, malgré les réticences et les réserves émises, les NAP ont été mises en place avec un véritable contenu, un projet éducatif et une ambition pour les enfants. Il s'agissait, malgré les contraintes et le coût que cela pouvait représenter pour notre Ville, de permettre à tous les jeunes Choisyens de découvrir et de pratiquer gratuitement de nouvelles disciplines culturelles ou sportives pendant le temps périscolaire.

Au final, la qualité des activités proposées a été largement appréciée par les élèves et l'ensemble de la communauté éducative. Désormais, nous nous orientons vers la fin des NAP et le retour à la semaine de quatre jours. Cela ne va pas être sans conséquence sur les personnels qui avaient été recrutés et formés pour cela. La question du devenir de ces personnels devra être étudiée avec la plus grande attention, avec en perspective, pourquoi pas, le maintien de certaines activités sur les temps périscolaires au regard de leur intérêt éducatif et pédagogique et des moyens budgétaires qui pourraient être mobilisés.

Si nous sommes très attentifs à l'état de nos écoles, nous le sommes également concernant nos équipements sportifs. En 2018, cela a été dit, le chantier du nouveau gymnase des Hautes-Bornes sera lancé et nous nous en félicitons, mais les autres équipements sportifs de notre ville ne doivent pas être oubliés. Je pense en particulier au stade Jean Bouin et à la demande souvent répétée d'un nouveau terrain stabilisé.

Enfin, pour terminer, je voudrais au nom des élus du groupe Socialiste et Républicain, donner un satisfecit pour les animations qui ont été organisées au cours de l'été dernier. Elles ont fortement contribué à apaiser le climat dans le quartier du Port et permis aux enfants de notre ville qui ne peuvent pas partir en vacances de s'amuser, de se détendre en participant aux activités proposées. Ces initiatives doivent être maintenues et même amplifiées, tant elles sont essentielles pour la cohésion sociale dans nos quartiers.

En conclusion, ce que nous voulons pour le budget 2018, c'est que chaque Choisyen, quel que soit son âge, le quartier où il vit, se trouve bien dans sa ville, qu'il trouve aussi, quel que soit le moment de l'année, les conditions de son épanouissement et de sa réussite. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci Madame Brahimi. Vous avez dépassé votre temps d'une minute. Monsieur Panetta.

M. Panetta : Monsieur le Maire, avant de commencer je voudrais des précisions. Je suis toujours un peu perdu lorsque le Conseil Municipal a lieu par rapport à ce que nous nous disons en réunion des présidents de groupes. Il avait été dit que c'était entre 10 et 15 minutes par groupe. Il me semble que Monsieur Athéa et Madame Brahimi font partie du même groupe.

M. le Maire : Oui, c'est pour cela que j'ai dit 16 minutes, ils ont dépassé d'une minute leur temps.

M. Panetta : Je tenais absolument à dire que je commençais à m'inquiéter en me disant que nous allions nous passer des lumières de Monsieur Tisler, qui fait partie du même groupe. Il va donc venir en renfort tout à l'heure. Il est vrai que les consignes étaient un peu confuses, comme toujours, mais ce n'est pas grave.

Pour revenir sur le débat d'orientation budgétaire, nous allons commencer par la situation nationale, en effet, puisque cela impacte directement notre Conseil Municipal. Il y a effectivement un certain nombre de choses dans la loi de finances qui nous concernent directement, d'autres l'ont dit, la suppression de la taxe d'habitation qui inquiète tous les maires. Cela ne m'inquiète pas quant aux ressources communales, je vais vous expliquer pourquoi.

Ce qui m'inquiète, ce sont les 20 % de personnes à qui l'on dit qu'elles vont continuer à payer la taxe d'habitation. Il faut savoir que cela démarre pour des revenus de 1 400 à 1 500 euros par mois et c'est surtout cela qui est inquiétant. Je vais faire un parallèle entre la suppression de la taxe d'habitation et la suppression de la taxe professionnelle. Que n'avait-on entendu, la faillite des communes, etc. Il s'avère que cela a été parfaitement compensé, que cela l'est toujours, que certaines communes, avec la réforme, touchent plus que lorsqu'elles percevaient la taxe professionnelle. Je peux vous le dire parce que les entreprises commencent à se plaindre de ce que la CFE et la CVAE réunies impactent fortement leur trésorerie, puisque dans certains cas, cela dépasse ce qu'elles payaient en taxe professionnelle.

C'est pour cela que ça ne m'inquiète pas lorsque l'Etat dit qu'il donne cela, parce qu'il faut que les gens, de toute façon, sachent, et c'est aussi vrai pour le Département, qu'aucun gouvernement, de quelque couleur qu'il soit – sauf peut-être un qui serait très noir ou brun, mais j'espère que celui-là ne viendra jamais au pouvoir – ne laissera tomber ses habitants, ne laissera tomber ses crèches. Je tiens donc à dire que malgré tous les panneaux mensongers qui sont dans notre département, il y aura toujours des

crèches, il y aura toujours des collègues, ils seront toujours entretenus d'une façon ou d'une autre et certainement de nouvelles taxes vont voir le jour. D'ailleurs le gouvernement nous y prépare.

Ce qui m'inquiète aussi, dans ce que fait le gouvernement, c'est bien sûr la baisse des APL, notamment au niveau des étudiants. Ce qui est inquiétant aussi, c'est l'augmentation de la CSG pour les retraités. On commence à faire passer les retraités pour des milliardaires qui vivent d'une façon très égoïste, en oubliant que certains retraités travaillent depuis l'âge de 13 ou 14 ans, ont cotisé en moyenne 42, 43, pour certains 44 ans avant de toucher leur retraite et que la moyenne de la retraite est autour de 1 000 euros par mois. Par conséquent, arrêtons un peu.

Pour aller dans le sens des injustices voulues également, la réforme de la loi du travail a peut-être impacté l'emploi. Je ne vois pas pourquoi on s'en inquiète, il n'y a absolument rien dedans. La seule réforme efficace aurait été ce que je défends depuis toujours, c'est d'imposer le CDI. Il faut que dans ce pays, un jour, il y ait un seul contrat, le CDI.

En ce qui concerne plus directement nos recettes, là aussi, malgré les Cassandres et tout ce qui a pu être dit, la DGF est maintenue à son niveau de l'année dernière pratiquement, et ce sera le cas les prochaines années. Ils peuvent dire qu'ils suppriment ce qu'ils veulent, mais il faudra bien s'occuper de nos concitoyens et, en effet, la commune est en première ligne de ce point de vue.

Je voulais ajouter aussi que s'agissant de la suppression de la taxe d'habitation, ce qui est par contre important pour le gouvernement, c'est que ce n'est toujours pas financé.

L'autre aspect très inquiétant, c'est la non-décision sur les structures des collectivités territoriales. On ne cesse de repousser la mise en œuvre des réformes. Va-t-on supprimer les départements, va-t-on garder la métropole, va-t-on supprimer ou remodeler notre territoire ? Plus personne n'y comprend rien. Dans ce pays, nous sommes les rois des usines à gaz alors qu'il y a une chose toute simple, c'est la fusion des communes, une région forte et, à choisir entre les territoires tels qu'on nous les a imposés et le département, je préfère que l'on supprime les territoires et que l'on garde le département – bien que je sois favorable à la suppression des départements, dans le contexte actuel il est parfaitement suicidaire de garder les départements si nous gardons la métropole et les territoires. Je pense que nous serons d'accord de ce point de vue.

Pour revenir maintenant sur le budget de notre ville, depuis un certain temps je m'inquiétais déjà de voir que nos ressources propres n'étaient pas fantastiques et on le voit bien dans les orientations que l'on nous présente. J'ai l'impression que l'année 2018 va être une année d'attente ou de flottement. Je ne vois rien dans ce qui se prépare, si ce n'est les éternels investissements qui nous sont répétés depuis maintenant deux ou trois ans. Il y aura le gymnase dans les Hautes-bornes, mais sinon c'est le calme plat, et pourquoi ?

J'ai dit ici que nous n'avions pas d'emprunts toxiques, je m'en félicite et je vous en félicite, cependant notre dette n'est pas neutre. De plus, avec ce que va imposer le gouvernement, c'est-à-dire qu'il ne faudra pas dépasser un taux de désendettement qui sera de 11 à 13 années – nous sommes, nous, à 11,90 – cela veut dire que si nous empruntons, ce qui est nécessaire pour certains investissements, nous allons dépasser et nous serons hors-la-loi, ce qui va compliquer notre tâche. Cela est dû, je pense, au fait qu'il n'a pas été apporté un soin assez important au désendettement de notre commune. Des communes voisines, plus petites que la nôtre, ont épargné en huit ans, avec les mêmes contraintes que nous, je peux citer leurs noms, 15 millions d'euros sans augmenter les impôts locaux pendant cette période et avec des services à la population, je ne vais vous en citer qu'un seul. Elles ont un superbe cinéma où, pour les gens hors commune, le plein tarif est de 5 euros – ce qui correspond au tarif réduit à Choisy-le-Roi puisque le plein tarif est de 7,50 euros à Choisy-le-Roi – et le tarif réduit est de 3 euros. Je dis cela parce que j'invite souvent mes collègues du Conseil Municipal à sortir de Choisy-le-Roi. Allez

dans les villes voisines, qu'elles soient de droite ou de gauche, voyez leurs équipements culturels, voyez ce qui s'y passe, voyez les prix proposés à la population. Certains sont plus chers, je les connais aussi, en effet, mais d'autres sont beaucoup moins chers, avec une qualité, j'ose le dire, supérieure. Cela ne me réjouit pas parce que j'aime bien aller au cinéma de Choisy-le-Roi, aller au théâtre, à notre conservatoire et j'aimerais bien que le niveau monte.

Quant à l'état de notre ville, sur sa propreté, comment ne pas le dire, c'est de pire en pire. Sur la sécurité, je suis désolé, c'est de pire en pire. Et quand verrons-nous dans ce budget, j'ose le dire, un investissement massif en caméras, ne serait-ce qu'aux feux rouges pour protéger les passants ? Exiger des radars, je l'ai rappelé à une réunion de quartier, cela dépend effectivement du préfet parce que nous sommes traversés par deux routes départementales, mais si nous devons aussi mettre la main à la poche, pourquoi pas, sur des routes où il y a des écoles. Depuis l'abattage des arbres à Choisy-le-Roi, la principale avenue est devenue pire qu'une autoroute. Les voitures ont augmenté au moins de 30 km/h leur vitesse et lorsque l'on débouche d'une petite route, il faut vraiment faire très attention.

À tout cela, je ne vois pas de réponses apportées par la commune. Cela fait des années que nous le demandons et je pense que cela devient maintenant vital. Ce que vous appelez policiers municipaux sont des ASVP, ce n'est pas une police municipale et il faut une vraie police municipale à Choisy-le-Roi, qui fasse diminuer ces incivilités. Hier encore nous avons été agressés dans le parc en venant pour la préparation de notre Conseil Municipal, cela peut arriver mais cela commence à faire beaucoup, surtout lorsque cela se situe dans le parc de la mairie, devant la mairie et que c'est une femme qui fait le ménage qui doit appeler le commissariat pour qu'il intervienne. Il serait bien de pouvoir compter sur nos propres forces et que Choisy-le-Roi puisse s'emparer de ce sujet.

Un dernier mot aussi sur l'emploi : j'ai cru comprendre que nous allions retourner à la semaine de quatre jours, donc la suppression des NAP. Si c'est le cas, je m'en félicite, parce que j'allais vous suggérer en effet de supprimer les NAP et de consacrer le budget qui leur est alloué au maintien de la cuisine centrale. C'est le gros sujet puisque malgré tout ce que vous avez pu dire, en voix *off* et dans toutes les discussions, ce qui revient à propos de la cuisine centrale, c'est le mot économies, qu'il manquerait, pour maintenir les prix actuels ou une certaine qualité, 400 ou 500 000 euros. C'est ce que nous coûtent les NAP. Par conséquent, la cuisine centrale est sauvée ! Il faut absolument garder notre cuisine centrale dans l'état où elle est.

Là aussi, j'ai fait ma petite enquête dans les communes alentour, parce qu'il faut bien comparer avec d'autres communes, plus petites, qui ont moins d'argent et qui, pour la plupart, ont conservé leur cuisine centrale. Elles pratiquent des tarifs légèrement supérieurs aux nôtres, ou inférieurs. C'est donc quelque chose dont il faut se préoccuper.

Il y a aussi une question cruciale qui touche notre commune mais qui est plus relative, d'une manière générale, au niveau national et au gouvernement et sur laquelle les économistes sont tous dans l'expectative. Il y a quand même une relance dans notre pays. Il y a une vraie relance européenne qui est de l'ordre de 2,3. La France est en retard puisque nous sommes à 1,9. Il faut peut-être s'interroger.

Il y a eu aussi beaucoup de créations d'emplois, qui sont dues pour partie à l'ancien gouvernement, je n'ai pas de peur de le dire, dont quelques mesures qu'il avait prises commencent à faire leurs effets, mais malgré ces nombreuses créations d'emploi, le chômage ne baisse pas en France et ne baisse pas non plus dans notre ville et dans notre département. Il faudra donc absolument que notre Ville, avec le Département, s'empare de cette question, sans oublier la Région qui est très favorable à un programme important sur l'apprentissage. Il y a à travailler sur ce sujet. Je peux vous y aider, j'ai certaines connaissances à la Région. On nous a promis certaines choses et je reviens donc à notre idée qui était dans notre programme de faire dans notre ville une école sur les nouvelles technologies. Pourquoi pas à

la place de la cité des métiers, pour laquelle je maintiens que c'est dépenser beaucoup d'argent pour peu d'efficacité ?

Voilà ce que j'avais à dire ce soir, chers collègues, merci de m'avoir écouté.

M. le Maire : Merci. Après Monsieur Panetta, j'ai Madame Benkahla, puis Madame Alirol, Monsieur Diguët et enfin Madame Baron.

Mme Benkahla : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, chaque année, la préparation du budget est l'occasion, pour les membres du Conseil, de réfléchir aux priorités. Elle permettra de garantir la pérennité des politiques menées en faveur de l'ensemble des concitoyens. Avant d'aborder les orientations du budget sur l'exercice 2018, quelques mots sur le contexte politique de la France, sur le projet de loi de finances 2018 adopté par ce gouvernement En Marche, sans trop alourdir.

Le gouvernement a adopté en Conseil des ministres le projet de loi de finances 2018 et notre groupe Écologiste solidaire s'alarme du creusement des inégalités qu'il causera. Le Président Macron présente un projet qui va creuser encore les inégalités dans un pays où 10 % des Français et des Françaises détiennent plus de 50 % des richesses, alors que 50 % de la population détient ensemble moins de 5 % des richesses nationales. Cette loi de finances se fera à leurs détriment. Une étude réalisée par Oxfam et rendue publique le 25 septembre dernier vient attester de ce creusement lors de l'annonce des baisses de prestations sociales.

Le projet de loi comporte de nombreuses mesures en faveur des plus aisés. À titre d'exemple, la plus symbolique est la transformation de l'ICF en impôt sur la fortune immobilière, qui permettra aux 1 % les plus riches d'économiser 6 milliards d'euros. Ce projet de loi manque de justice sociale et d'équité et ce, malgré les effets d'annonce du Président qui aime se parer d'une rhétorique égalitaire. Quant à la transition écologique, si elle est effectivement un enjeu du quinquennat, elle mérite plus que de simples déclarations. Elle ne pourra se faire sans une fiscalité redistributive qui permette aux plus précaires de financer le changement et sans taxer durement les pollueurs.

Ce projet de loi laisse ainsi la planète sans projet face à l'urgence écologique et sociale. Ce laisser-faire libéral est simplement inacceptable.

L'annonce de la suppression des départements vient renforcer les inégalités sociales tout en éloignant les citoyens des lieux de décision. Nous sommes opposés à tout ce qui conduit à une diminution de l'action publique et des services dont nous avons besoin, car les départements, c'est aussi les crèches, le nouveau Pass Navigo, etc.

Ces décisions brutales, sans réelle concertation, vont être lourdes de conséquences et en totale opposition avec les réalités et les besoins de certains territoires.

Malgré ce contexte cependant, et ces inquiétudes sur l'avenir, notre budget s'inscrit dans une volonté affirmée de réussir à développer les projets de la Ville, d'offrir aux Choisyens et aux Choisyennes le meilleur niveau du service public et de concrétiser nos priorités d'actions. Les attentes de nos concitoyens à notre égard sont grandes, tant en matière de logement, de prise en charge éducative des enfants que d'emploi.

A ce titre, notre municipalité poursuivra son engagement en faveur des politiques sociales et solidaires qui constituent un appui essentiel pour de nombreux Choisyens et Choisyennes face à la crise. Les dépenses de solidarité et le soutien à l'autonomie des personnes âgées, le soutien aux personnes en difficultés sociales ou en réinsertion, l'insertion et l'emploi, la protection de l'enfance, l'accueil de la

petite enfance, la protection maternelle et infantile, ces secteurs dont les besoins sont en augmentation constante doivent être consolidés.

La jeunesse et la réussite éducative constituent une priorité. Le budget 2018 prévoit ainsi la poursuite des actions engagées en faveur des parcours de réussite, le renforcement du soutien aux projets des jeunes. La nouvelle structure pour le service jeunesse permettra de promouvoir de nouvelles actions en matière de loisirs, d'insertion et de citoyenneté : maintien des actions menées dans le cadre de l'Anim'été, qui fut un succès, avec une plus grande participation des associations, valorisation des parcours de réussite – soirée des réussites, rencontres-débats de la jeunesse –, forum insertion et orientation scolaire.

A ce propos, je réponds à une critique de l'opposition, l'année dernière, qui avait rétorqué, lors de l'annonce de ce forum : « nous attendons de le voir ». Sachez que la municipalité met en place le deuxième forum, qui aura lieu le 8 février prochain. Cet événement participe pleinement à l'accompagnement des jeunes sur le plan de l'insertion sociale, scolaire, professionnelle et de l'accès aux droits, forum de qualité à moindre coût – cela va plaire à mon voisin – car il s'appuie sur les compétences des agents et la qualité partenariale que nous avons su développer.

Des actions en matière de politique éducative seront renforcées avec la lutte contre le décrochage scolaire. Vous me direz à ce propos que ce ne sont que des affirmations, alors nous allons objectiver : introduction de nouveaux partenaires associatifs au sein du pôle associatif du quartier des Navigateurs pour proposer du soutien scolaire pour les élèves en difficulté, mais également un accompagnement spécifique aux étudiants, aux élèves qui ne sont pas en difficulté. Cet accompagnement est assuré par des étudiants en Master mais également par des étudiants issus de grandes écoles et même par des professeurs d'université. Dans ce domaine, il y a un développement de projets éducatifs partenariaux qui va se poursuivre.

Les transformations urbaines en cours contribuent à améliorer tout ce qui fait le quotidien des Choisyens, le cadre de vie, la tranquillité publique, la propreté. A ce propos, notons la mise en place des équipes de patrouilleurs par le service prévention pour lutter contre les incivilités, l'amélioration de l'éclairage public sera également engagée.

Je fais un aparté – toujours pour objectiver – parce que l'on entend beaucoup de choses sur l'insécurité. Il y a quelques jours j'ai participé à un groupe de travail avec le parquet du tribunal de grande instance de Créteil et j'ai été ravie de voir que Choisy-le-Roi " est une commune beaucoup moins concernée par la délinquance; les communes concernées par les conduites délictueuses, notamment les agressions sur la personne, sont Orly, Villeneuve-le-Roi, Charenton, Valenton, Alfortville, Boissy-Saint-Léger. Il y a eu un seul épisode, en 2017, qui a retenu l'attention, pour Choisy-le-Roi. Notre commune ne fait pas partie des priorités du Parquet, notamment concernant les problématiques de violences en groupe.

La municipalité s'engage, en 2018, dans une volonté d'amélioration de la qualité des denrées alimentaires de la restauration collective sans augmenter les coûts.

Le budget 2018 permettra également la mise en place des conseils citoyens, et d'autres temps forts, nous en avons débattu précédemment, dédiés à la participation des habitants sont également prévus.

Durant ce mandat, je le répète, la municipalité s'est investie dans la mise en œuvre de lieux différenciés d'échanges et de concertation avec la population. L'adoption de la charte de la démocratie participative participe pleinement à cette démarche. La future maison des associations et de la citoyenneté concourt aussi à cette dynamique, maison dont les modalités de fonctionnement vont s'élaborer en étroite collaboration avec la communauté associative dans les prochains jours. Les rendez-vous sont déjà programmés.

Dans une ville qui bouge et se transforme, l'art et la culture sont des dimensions incontournables. Ainsi, au-delà de l'action essentielle en matière d'équipements culturels, théâtre, Tannerie, médiathèque, etc., des projets d'art dans la ville verront le jour, des actions culturelles en direction de la jeunesse se développent. Des actions associatives pour promouvoir l'art urbain par une participation des habitants sont programmées en mai et en novembre 2018 avec le collectif Ressources urbaines mais pas uniquement, avec également d'autres partenaires. Ce sont des projets qui vont être travaillés en lien avec le service solidarité internationale, le service jeunesse, le service des sports.

Le soutien à la vie associative, dont la richesse est un atout majeur pour le lien social et le dynamisme de la ville, sera lui aussi maintenu, comme je l'ai indiqué – mise en place de la future maison des associations et de la citoyenneté, promotion de projets communs entre le tissu associatif et la municipalité, campagne de valorisation des bénévoles. De nouveaux projets seront également portés par le CLVA – mise en place d'un forum associatif en septembre, très attendu par la communauté associative.

Enfin, les politiques en faveur du développement économique et de l'emploi seront encore renforcées par la mise en œuvre du forum professionnel. Je digresse à nouveau, j'invite moi aussi les élus à se promener non pas dans d'autres communes mais à Choisy, et ils verront que des choses s'y passent, avec la mise en place en mai prochain de ce forum professionnel de l'emploi, les ateliers linguistiques, le soutien à la création d'entreprise, l'accompagnement et la redynamisation des commerces. Des initiatives nouvelles en matière de formation des jeunes verront le jour en février au profit de la jeunesse choisyenne. Alors venez constater par vous-même le 8 février, à la salle le Royal, de 10 heures à 17h30.

Finalement ce budget témoigne de la volonté des élus d'assurer la pérennité de ces équipements afin de maintenir une qualité de vie à la hauteur des attentes de nos concitoyens.

Nous sommes heureux d'entreprendre l'année 2018 avec un budget équilibré et responsable. Je remercie nos collaborateurs de l'administration municipale et mes collègues du Conseil pour leur précieuse collaboration dans la préparation du budget.

En résumé, ce budget est au service de nos priorités mais toujours dans le souci de l'équité. Nous sommes ici pour répondre aux besoins de nos concitoyens et concitoyennes et ce, dans le respect des engagements que nous avons pris. Nous ferons tout pour les tenir, cela s'appelle la démocratie.

Notre groupe continuera à défendre une politique solidaire qui favorise la croissance et le développement réel, social, humain, culturel de notre territoire. La municipalité continuera à agir avec la population et les élus pour répondre au mieux aux besoins identifiés de nos concitoyens.

Finalement, le budget 2018 est un budget qui concilie ambition, exigence, qualité du service rendu.

M. le Maire : Merci. 11 minutes 52. Madame Alirol, et sont ensuite inscrits la doublette Patrice Diguët et Madame Arnaud, puis Madame Baron. Et après, sur des éléments d'explication, Frédéric Tisler, non pas au nom des élus du groupe socialiste mais en tant qu'adjoint aux finances.

Mme Alirol : Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir. Ce débat d'orientation budgétaire se déroule dans un contexte marqué par une forte évolution de la programmation budgétaire incluant la contractualisation, l'encadrement de la dette ou la refonte de la taxe d'habitation avec engagement de compensation intégrale par l'État, y compris pour les nouveaux logements.

Ne nous y trompons pas : cette évolution s'inscrit dans un cadre plus global de maîtrise de la dépense publique. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que la dette de la France est passée, entre 2010 et

2016, de 81,6 % à 96,5 % du PIB. L'objectif que s'est fixé le gouvernement d'abaisser la dette de cinq points de PIB et le déficit public de deux points de PIB répond à cette vision et à la volonté de sortir au plus vite de la procédure européenne de déficit excessif. En 2011, 24 pays étaient sous le coup de cette procédure. Fin 2017, il n'en restait plus que deux : l'Espagne et la France. Il n'y a aucune raison que d'autres pays puissent y arriver et pas nous. Il est également essentiel d'avoir conscience que l'effort demandé est porté pour la première fois par l'État lui-même pour plus de la moitié des efforts d'économie.

En ce qui concerne Choisy-le-Roi, le rapport d'orientation budgétaire mentionne une croissance des recettes de fonctionnement de +2,04 % et des dépenses de fonctionnement de +1,48 %, au-delà du plafonnement demandé à +1,2 %. Cette maîtrise en 2018 de l'effet ciseaux est positive et nous la saluons. Toutefois, il est manifeste que le contrôle des dépenses de fonctionnement doit être renforcé, non seulement pour descendre au-dessous de la barre des 1,2 %, mais surtout pour répondre aux évolutions des années à venir. En particulier la mise en place du T12 aurait dû nous permettre, à travers le transfert des compétences qui a été réalisé, des économies qui n'apparaissent malheureusement pas dans les budgets successifs. Cela pose la question de l'empilement des couches administratives qui se sont surajoutées les unes aux autres au fil des différentes réformes territoriales en fonction du poids politique de tel ou tel parti et qui n'ont abouti qu'à multiplier les dépenses de fonctionnement et à rendre illisible aux yeux des citoyens son administration.

La réforme du Grand Paris est, à ce titre, essentielle en ce qu'elle amènerait de simplifications et d'économies de fonctionnement. En termes d'investissement, et nous nous félicitons de l'amélioration sensible de l'autofinancement, les axes proposés ne nous paraissent pas suffisamment ambitieux ou en tout cas pas suffisamment explicites dans le rapport d'orientations budgétaires. Ce dernier mentionne simplement des interventions plus importantes sur l'espace public et l'éclairage, associées à des interventions dans les écoles et quelques opérations plus ponctuelles. La priorité de notre Ville s'inscrit dans notre cadre de vie au sens large. Les axes touchant à la propreté de la ville, à la sécurité au quotidien des habitants, à l'entretien des rues doivent faire l'objet d'actions significatives et précises.

Il nous appartient également de stopper cette course insensée à la croissance du nombre d'habitants. À un moment où nous devrions accorder une attention toute particulière à l'entretien et au développement de nos espaces verts, la ville est en cours de bétonnage quasi intégral. Cela n'est plus supportable.

La réanimation de notre commerce local, si gravement sinistré que par exemple l'une des boulangeries emblématiques de la ville a dû fermer, est également essentielle. Comment peut-on laisser la place Jean Jaurès se vider alors même qu'elle a été inaugurée il y a quelques années avec l'objectif avoué de renforcer le commerce de centre-ville ?

Néanmoins, derrière ces grandes orientations, de manière sous-jacente se pose la question du financement. Notre responsabilité d'acteur politique, d'acteur public, d'acteur local n'est en aucun cas de nous contenter de solutions de rigueur et d'économie. Il est de notre responsabilité d'aller chercher des moyens financiers ailleurs que là où nous avons l'habitude de les trouver. Les éléments qui peuvent associer le public et le privé doivent ainsi faire l'objet de réflexions et d'analyses toute particulières.

J'évoquais l'Europe au début de mon intervention et c'est par elle que je terminerai. Il faut remettre l'Europe au cœur de nos villes, au cœur de notre politique. C'est elle qui doit nous aider à financer en contrepartie des mesures qu'elle peut être amenée à prendre. Merci.

M. le Maire : Merci, Madame Alirol, vous êtes la meilleure des élèves, avec 4 minutes 50. Monsieur Diguët.

M. Diguët : Bonjour Mesdames et Messieurs. Comme d'habitude, je sais que certains vont me dire à la fin du Conseil que nous sommes à Choisy-le-Roi et que quand on est au Conseil Municipal de Choisy-le-Roi le débat ne doit concerner que notre seule ville. Ce sont d'ailleurs les mêmes qui pensent que nous devons faire encore et encore des économies, à Choisy-le-Roi comme ailleurs, parce que notre pays ne va pas bien sur le plan économique, parce que nous vivons au-dessus de nos moyens et qu'il est grand temps que nous en prenions conscience.

Notre gouvernement, bien conscient, lui, des difficultés économiques de notre pays, a trouvé la solution pour y remédier : aider les plus riches et tout faire pour leur enlever cet insupportable poids des charges qui les empêche de dormir. Je cite ses initiatives car, franchement, on se demande comment on n'y a pas pensé plus tôt : suppression d'une partie de l'ISF, 3,2 milliards ; prélèvement du forfait unique, 1,3 milliard ; baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, 1,2 milliard ; suppression de la quatrième tranche de la taxe sur les salaires, 0,1 milliard ; hausse du CICE, encore une fois sans contreparties, 4 milliards ; suppression de la taxe sur les dividendes versés aux actionnaires, 3 milliards. Au total, 13 milliards de cadeaux fiscaux distribués aux Français les plus favorisés, je n'ose plus dire contribuables car avec toutes ces largesses, je ne sais pas s'ils le seront encore.

Car ce sont aussi, il faut se le dire, 13 milliards de revenus fiscaux en moins pour notre pays. D'ici à ce que la France devienne un nouveau paradis fiscal, il n'y a qu'un pas que je ne franchirai pas ce soir, mais quand même !

De plus, si avec tout cela il n'y a pas de relance de la consommation dans les 300 000 ménages concernés par ces mesures, c'est à désespérer car chez ces gens-là, Mesdames et Messieurs, ne l'oublions pas, le sport favori c'est la fraude fiscale, c'est tout faire pour cacher sa fortune. Les ultra-riches de notre pays – cela concerne 3 520 familles – dissimulent à eux seuls 140 milliards d'euros dans les paradis fiscaux, soit l'équivalent de 7 % du PIB de notre pays, mais comme l'a dit si bien Monsieur Macron, appauvrir les riches n'a jamais enrichi les pauvres. Quand même, enrichir plus encore les plus riches n'a jamais permis non plus à ceux qui peinent à boucler leurs fins de mois de vivre mieux. Et dire que Monsieur Macron a même refusé de donner un coup de pouce au SMIC !

En même temps, mais là, je deviens acerbe, je ne peux pas ne pas rappeler que Bruno Lemaire, nouveau ministre des finances, lorsqu'il était candidat à la primaire de la droite à l'élection présidentielle, avait fait la promesse, s'il était élu président, de baisser la CSG de 22 milliards d'euros pour, quelques mois plus tard, nommé à son poste de ministre, n'avoir aucun état d'âme pour augmenter cette dernière de 17 milliards d'euros. On se demande vraiment à qui on peut faire confiance car en fait, entre-temps, il s'est aperçu que ceux qui plombent notre économie, ce sont les 2,5 millions de retraités qui verront donc leur retraite baisser de 1,7 %. La CSG, qui passe d'un taux de 1,1 % à sa création en 1991, à 9,2 % en 2018, devient ainsi la deuxième source de recettes pour l'État après la TVA. Pour les salariés, cette contrepartie de la hausse de 1,7 % de la CSG sera la suppression des cotisations chômage et maladie, générant une augmentation de salaire toute relative qui menacera, nous l'avons déjà dit, l'équilibre de la sécurité sociale et les caisses des assurances chômage.

Alors, me direz-vous, pour compenser ces cadeaux fiscaux faits aux plus riches d'entre nous, il faut bien que l'on fasse des économies quelque part. Eh bien oui, et l'on reprend ces bonnes vieilles recettes : abaisser le poids de la dépense publique, qui est estimée pour 2018 à 53,9 % du PIB contre 54,6 % en 2017, soit une baisse de 0,7 point et une économie de 15 milliards d'euros sur les administrations publiques, dont 3 milliards d'euros sur les collectivités locales, 5 milliards d'euros sur la sécurité sociale et 7 milliards d'euros sur l'État.

Le chef de l'État ne l'a pas caché : il va aider les collectivités locales à faire des économies. À partir de cette volonté, son objectif est de réduire de 70 000 postes le nombre de fonctionnaires dans les collectivités locales en partant du postulat qu'il y a un sureffectif dans la fonction publique territoriale

et il compte bien sûr sur la baisse des dépenses de fonctionnement de ces mêmes collectivités locales pour y parvenir. Et gare à celles qui n'y parviendront pas, elles seront sanctionnées. Nous sommes pourtant tous d'accord ici pour constater encore une fois l'efficacité de nos services publics et ces derniers jours, tenant compte des événements tragiques que nous avons vécus, ont une nouvelle fois démontré leur abnégation au service de l'intérêt général.

Il s'agit bien là d'une mise sous tutelle des collectivités locales par l'État qui entend surveiller de près les collectivités locales sur l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, en réduisant ses dotations de 13 milliards sur le quinquennat et en même temps en contrôlant leurs recettes directes avec la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages. Il faut se dire que même si cette réforme de la TH sera compensée dans un premier temps, ce n'est pas la même chose pour un territoire d'avoir une recette en fiscalité propre ou en dotations de l'État.

Je rappelle, mais je l'ai déjà dit ici même, compte tenu de ces nouvelles mesures fiscales et de celles prises antérieurement, que depuis 2013 ce sont plus de 10 milliards d'euros annuels que les collectivités locales n'investissent plus, avec les répercussions que l'on connaît en termes d'emploi local, de recul de l'activité, d'infrastructures non réalisées et, *in fine*, sur la croissance potentielle. Sur ce dernier point connu, celui du deuxième trimestre 2017, l'investissement public, en points de PIB, est à son plus bas niveau depuis 1952.

Est-il possible de faire autrement ? Les parlementaires communistes, républicains et citoyens ont présenté un budget alternatif à l'Assemblée nationale. En termes de recettes, et cela ne surprendra personne, ils proposent de mieux répartir les richesses et pour ce faire, de supprimer le CICE et les niches fiscales, ce qui permettrait une économie de 28 milliards par an. Ils proposent également de mettre en place un plan national de lutte contre l'évasion fiscale, ce qui donnerait à Bercy la possibilité de récupérer 7 milliards d'euros par an, d'instaurer une taxe sur le chiffre d'affaires des grands groupes, de renforcer la fiscalité sur les dividendes des actionnaires et le revenu financier.

L'ensemble de ces mesures rapporteraient à l'Etat 14 nouveaux milliards d'euros. Mais faire ces choix budgétaires, c'est faire le choix d'une autre politique, une politique qui permettrait à nos communes de disposer de moyens financiers leur permettant de répondre aux attentes de leurs administrés tout en finançant l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, de financer un grand plan en faveur de l'école et de l'éducation, d'injecter près de 7 milliards d'euros pour le fonctionnement de notre système de santé afin d'aller vers la couverture à 100 % des soins pour la sécurité sociale, de soutenir nos PME, TPE et artisans, qui en ont bien besoin, d'améliorer les transports publics en les modernisant et en les développant, bref, mettre de l'humain dans les choix, de l'humain au profit de tous et non d'une minorité de nantis qui n'ont que faire des difficultés rencontrées par le plus grand nombre alors qu'il y a tant de détresse dans nombre de nos familles, il y a tant à apporter pour soulager ce mal-vivre.

Comment ne pas être frustrés de ne pouvoir faire plus, engoncés que nous sommes dans un carcan financier de plus en plus difficile ! Je vous remercie.

M. le Maire : Vous avez encore 7 minutes, Madame Arnaud.

Mme Arnaud : Un gouvernement qui veut casser les collectivités en remettant en cause la décentralisation et en mettant en chantier des mesures assassines pour les communes qui fragilisent gravement les finances locales, des mesures brutales dont l'objectif affiché est la baisse de la dépense publique par la réduction des dépenses de fonctionnement. Moins d'agents territoriaux, gel du point d'indice, casse du logement social par la baisse des APL qui va mettre en grave danger tous les chantiers de rénovation du parc des logements sociaux, etc.

Lors de la première conférence nationale des territoires, le Président de la République a déclaré que le niveau de nos dépenses publiques était trop élevé. Alors que les besoins des citoyens sont de plus en plus importants, cela signifierait-il que les services publics mis à la disposition de la population sont trop nombreux ou sont trop chers ? Cela voudrait-il dire qu'il faille diminuer les budgets qui financent les crèches, les équipements sportifs, la sécurité, les écoles, la culture, les associations ? Cela voudrait-il dire qu'il faille mettre à la diète les solidarités ?

Peut-on imaginer cela après ce que vient de vivre notre ville ? Tous les services publics municipaux créent du lien social et permettent le bien vivre ensemble. Estimons-nous, estimez-vous que nos dépenses publiques seraient trop élevées alors que nous assumons de plus en plus les services que l'État nous a transférés au fil des années, comme, tout récemment, les nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité et comme, depuis le 1^{er} novembre 2017, la gestion des Pacs, transférée des tribunaux d'instance à la commune, nous mettant dans l'obligation, compte tenu de la charge de travail, de recruter du personnel ? Que tente ce gouvernement avec sa politique pour les riches et par sa politique de remise en cause des services publics ?

Vos mesures, Monsieur Macron, fragilisent en premier lieu les communes, lieu de démocratie de proximité mais aussi, comme à Choisy, lieu de solidarité, comme nous l'avons vécu profondément durant ces dernières semaines, les communes, disais-je, qu'il vous plairait tant de voir disparaître. Je lisais sous la plume d'un élu dans le Choisy Infos : « étrange posture » – il parlait de la nôtre – « quand la suppression de la taxe d'habitation sera compensée à l'euro près, y compris pour les nouvelles habitations jusqu'en 2020, date de la mise en place d'une réforme de la fiscalité locale ». Que répondre à cet élu ? Que les communes seront dorénavant, et totalement à partir de 2020, extrêmement dépendantes du versement venant de l'État. Égalité des territoires ou inégalités croissantes entre les territoires, puisqu'en finalité, l'État contrôlerait l'évolution des dépenses de fonctionnement des communes et que les dotations seraient proratisées en fonction des résultats ? Y aurait-il d'un côté les bons élèves et de l'autre côté les mauvais ? Qu'advierait-il effectivement si nous dépassions le taux d'augmentation de 1,2 % qui nous est imposé pour le plafonnement des dépenses publiques ? Il faut d'ailleurs souligner combien les élus sont conscients des dangers qui pèsent sur leur ville. Les maires de France, qui s'étaient réunis en congrès en novembre 2017, ont exprimé quasiment unanimement leur colère sur ce sujet, faisant remarquer qu'il n'était pas concevable que les élus locaux fassent payer les choix budgétaires de ce gouvernement par les citoyens de leur commune. Notre ville est bien gérée, l'orientation 2018 est à la stabilisation de l'endettement, donc à la maîtrise de l'emprunt et la projection entre les dépenses et les recettes de fonctionnement laissent apparaître un différentiel de + 0,56 %, nous laissant un peu plus sereins.

Au fil des années, les impôts qui finançaient les collectivités locales ont été récupérés par l'État et remplacés par la dotation globale de fonctionnement qui, heureusement, ne sera pas diminuée en 2018 comme lors des années précédentes. En matraquant ainsi les finances locales, le gouvernement amène sournoisement mais réellement les communes à s'autodétruire au fil du temps pour ne devenir que des arrondissements des territoires. Supprimer les départements de petite couronne comme ce dernier veut le faire pour le Val-de-Marne, c'est priver les communes comme la nôtre d'une aide très importante que leur apporte le Département. Contraindre les finances locales, c'est aussi attaquer l'investissement, donc l'emploi en mettant en difficulté y compris les entreprises locales.

Je reviens en quelques mots sur l'investissement. Les économies réclamées ont pesé très lourd ces dernières années sur l'investissement public. Monsieur Diguët le rappelait dans son intervention : jamais les investissements publics n'ont été aussi bas. En parallèle, j'ajouterai qu'une taxation de 0,5 % sur les plus-values des produits financiers rapporterait environ 30 milliards d'euros, de quoi donner de l'oxygène à nos besoins financiers. Dans notre ville, comme le rappelle la notice, le programme pluriannuel d'investissements avait été fortement diminué en 2015 et 2016 mais malgré tout, nous

avons su répondre à l'augmentation de notre population avec l'ouverture de deux écoles maternelles, Wallon et Mandela, d'une école élémentaire, Mandela, d'une nouvelle crèche, Tony Lainé, et nous projetons l'agrandissement de l'école Joliot-Curie et la construction d'un gymnase dans le quartier des Hautes-Bornes, Monsieur le Maire nous l'a rappelé dans son introduction.

Nous avons également engagé un travail important de rénovation de l'éclairage public mais force est de constater que les moyens nous manquent pour poursuivre la réfection de nos rues et de nos trottoirs par exemple.

Notre population augmente, il nous faut donc poursuivre notre effort d'investissement commencé en 2017 et pour se préparer sereinement à l'avenir, notre groupe est farouchement opposé à ces attaques sur les finances locales, d'autant que les populations, quitte à me répéter, connaissent de plus en plus de difficultés et que c'est en premier lieu la commune qui répond à leurs besoins.

Notre groupe continuera donc à œuvrer, dans le cadre d'une gestion budgétaire maîtrisée, pour le maintien et le développement des services publics au service des Choisyennes et des Choisyens. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci, 10 petites secondes de plus. Madame Baron.

Mme Baron : C'est dans un contexte contraint que nous débattons de ce rapport d'orientations budgétaires pour cette année 2018. Cependant, je ne vais pas m'attarder sur le national, puisque cela a été grandement fait, mais sur les conséquences pour notre commune.

En effet, le gouvernement a annoncé vouloir faire peser sur les collectivités locales un nouvel effort de 13 milliards d'euros d'ici 2022. Il engage les collectivités à limiter leurs dépenses et souhaite encadrer leur capacité de désendettement, ce qui fait dire à certains, je cite que « l'Etat fait un chantage aux collectivités pour leur accorder des dotations avec les économies qu'elles auront pu réaliser ». Les dépenses de fonctionnement sont donc amenées à se stabiliser. Dans la mesure où les dépenses de personnel sont dans l'objectif cette année d'un plafonnement de 1 %, cela devrait maintenir ces dépenses, d'autant que la commune sera soumise cette année au fonds de péréquation intercommunal et communal alors qu'elle en avait été exonérée en 2017.

Dans les perspectives budgétaires, on peut mentionner aussi un besoin de diminution de l'encours de la dette qui est à la limite. Le besoin de faire des économies, en conséquence, amène la collectivité à revoir l'organisation du travail à l'intérieur des services de la commune, tout en conservant la qualité des services. Face aux nouveaux logements, vous notez des recettes supplémentaires mais il faudra faire face aux nouvelles structures à mettre en place pour l'accueil des nouvelles familles qui vont arriver, et cela en urgence. Cependant, dans les provisions, l'exécutif a souhaité que les efforts en 2018 interviennent de manière importante sur l'espace public et l'éclairage et privilégier les interventions dans les écoles.

Cela n'empêche pas de s'occuper particulièrement de la propreté de la ville, ce que nous proposons et que nous avons toujours dénoncé. Des mesures ont pourtant été prises en 2017 en mettant une équipe supplémentaire en place pour contrôler les incivilités et verbaliser si nécessaire. Il faudrait peut-être une campagne de communication et de lutte contre les incivilités pour préserver un cadre de vie respectueux de l'environnement. Ce serait bienvenu car il y a là une priorité.

A ces orientations budgétaires, nous souhaiterions que soient rajouté le besoin d'une aide pour l'emploi, toujours balayée d'un revers de main à Choisy-le-Roi. Madame Benkahla vient de nous parler d'un forum, dont acte.

Il est prévu par la Ville de s'orienter vers l'accessibilité et cela demande en effet à être amélioré avec la plus grande attention.

Enfin, la Ville a pris l'engagement de réhabiliter le parc Thorez, objet d'une consultation importante engagée avec le conseil des quartiers et des habitants. C'est un gros projet de rénovation de 700 000 euros dont la ville a bien besoin. Notre groupe en prend acte.

M. le Maire : Excusez-moi, j'attendais une conclusion. Meilleure élève que Madame Alirol, un peu moins de 4 minutes. Néanmoins nous ne sommes pas là pour vérifier qui fait plus ou moins mais que l'on reste dans les délais que nous avons bien déterminés en conférence des présidents. J'ai vu tout à l'heure que Bernard Boivin confirmait que la règle avait bien été donnée.

Si l'ensemble des groupes qui le souhaitaient sont intervenus, peut-être quelques éléments d'explication, Monsieur Tisler, du fait que vous êtes adjoint aux finances.

M. Tisler : Merci Monsieur le Maire, j'irai très vite. Il est en effet traditionnel que le DOB comporte des points liés à la politique nationale. Pour ma part, je ne ferai qu'une remarque liée à la taxe d'habitation au sujet de laquelle nous entendons ce soir une certaine unanimité pour en dénoncer un certain nombre d'aspects négatifs, et je le partage.

Je voudrais quand même souligner que le seul point positif de la taxe d'habitation, c'est que ses bases évoluent avec la population. Je crois que tout dispositif visant à remplacer la taxe d'habitation, s'il ne tient pas compte de cela, court à l'échec et à l'injustice. Je le dis d'autant plus facilement que cela me permet de ramener le débat à la situation de Choisy-le-Roi. Il ne faut pas oublier que notre commune est en phase d'expansion démographique, ce qui n'est pas le cas de toutes celles du Val de Marne, et que de ce fait, l'évolution de nos prestations de service, l'évolution de notre notion du service public dans un tel contexte d'expansion démographique est intimement liée au problème de nos ressources budgétaires.

Toutes les autres remarques que je ferai seront bien évidemment en réponse à un certain nombre de choses que j'ai entendues. D'une manière inexplicable, j'ai plus envie de réagir sur certains propos des groupes de l'opposition municipale que sur ceux de la majorité municipale puisque même Monsieur Diguët, dans son introduction, a coupé court à la seule critique que j'aurais pu lui faire, c'est-à-dire peut-être de ne pas parler suffisamment de Choisy-le-Roi. Comme vous vous en êtes excusé par avance, qu'ai-je de plus à dire ?

Je voudrais répondre sur des points très précis, d'abord pour souligner que notre débat, il ne faut pas l'oublier, repose sur le rapport d'orientations budgétaires, et je remercie les services, et singulièrement le directeur général des services, pour ce travail, bien qu'il n'aime pas que je le fasse mais je me mets un peu dans sa situation parce que l'on peut parfois penser que ce travail de grande qualité peut ne pas être lu ou en tout cas ne pas être suffisamment lu.

C'est ainsi que, par exemple, je suis désolé que la page 26 ait échappé à un certain nombre d'entre vous. C'est celle qui parle de la dette et de sa gestion. J'ai entendu Monsieur Panetta qui nous disait que nous sommes, en matière d'encours de la dette, dans une situation difficile. Je l'ai également entendu chez Madame Baron. Or je vois tout simplement deux chiffres : au 31 octobre 2017, la durée résiduelle moyenne est de 11,96 ans, vous l'avez souligné, mais vous avez oublié, Monsieur Panetta, de dire qu'au 31 décembre 2016, elle était de 12,52 ans. C'est-à-dire que tout en ayant recours à l'emprunt d'une manière maximum par rapport à nos capacités, la durée résiduelle baisse et la durée de vie moyenne de la dette par emprunt passe de 6,51 ans à 6,21 ans sur les deux années.

Je suis donc désolé, Monsieur Panetta, votre analyse n'est pas bonne. Encore une fois, notre dette, et il suffisait de lire la page 26, qui est négligemment entre la page 25 et la page 27, pour s'en apercevoir. Également, par rapport à ce que l'on peut dire d'alarmiste, le tableau du bas de la page 26 est éloquent : la charte de bonne conduite, dite charte Gisler, nous met, s'agissant de la dette, en tête pratiquement. Sur des catégories allant de A1 à F6, je vois que nous sommes sur la ligne A. Donc du calme, pas de Choisy *bashing*, pas de dettes *bashing*, il me semble que du point de vue de la dette les éléments objectifs de sa caractérisation sont très clairs.

Monsieur Panetta, vous avez une échelle de Richter qui va de « ça ne va pas » jusqu'à « ce n'est pas terrible ». Ce soir, c'était « de pire en pire » et sur les notions de vitesse moyenne, j'attends encore que vous nous expliquiez quels sont vos radars.

Madame Alirol, dans votre intervention, que je peux partager dans ses grandes lignes pour beaucoup de ses points, je relève que peut-être nous ne sommes pas assez explicites sur l'investissement et cela me permettra également d'en parler. Peut-être cette critique peut-elle être fondée mais lorsque nous en serons au budget primitif, vous verrez sur l'investissement qu'il y a un certain nombre de choses.

Ceux qui parlent de l'investissement ont l'air de se plaindre que l'on parle des mêmes choses depuis le début du mandat, mais je pense que c'est quelque chose de très positif parce que cela veut dire que nous avons des investissements très lourds que nous affrontons depuis le début du mandat et qui nous amèneront jusqu'à la fin du mandat : deux écoles nouvelles, Langevin, Mandela, l'école maternelle Wallon, Joliot-Curie et, ce qui n'était peut-être pas aussi net au début du mandat, mais que nous avons intégré de façon spectaculaire, l'éclairage. Si vous regardez bien les décisions du Maire, vous verrez dedans pour 800 000 euros hors taxes annuels d'effort sur l'éclairage et cela, au début du mandat, ce n'était pas à ce niveau. Cela veut donc dire que nous avons à faire face à des investissements lourds, que nous aurons jusqu'à la fin du mandat. Ce n'est peut-être pas très exaltant mais pour les Choisyens ce sera appréciable lorsque l'on regardera à la fin du mandat le différentiel en termes d'offre scolaire, en termes de qualité des bâtiments, en termes d'éclairage, tout en étant capables d'entretenir le reste du patrimoine municipal – parce qu'à côté de l'investissement lourd, il y a l'investissement du quotidien, et c'est peut-être dans ce domaine que nous avons le plus de difficultés, eu égard à ce qui a été demandé aux collectivités territoriales.

Madame Baron, sur l'accessibilité, encore une fois, je ferai le parallèle avec les travaux de fond que nous faisons en investissements dans les écoles. En effet, à Joliot-Curie il y a un ascenseur ; pratiquement toutes nos écoles – et ce n'était pas le cas au début du mandat – sont rendues accessibles par le biais de l'ascenseur. C'est aussi 500 000 euros, dans le programme de Joliot-Curie par exemple, qui vont autour de l'ascenseur.

Je terminerai simplement là-dessus en revenant à deux suggestions de Madame Alirol et je n'y répondrai pas d'une manière très idéologique mais d'une manière pragmatique.

Madame Alirol, vous nous invitez à rechercher de nouveaux financements et je pense que c'est une bonne idée, mais vous allez dans la direction du public-privé. Or d'une manière totalement pragmatique, je dirai que lorsque l'on regarde le bilan des partenariats public-privé qui ont pu se tisser dans les dernières années, il est plutôt négatif parce qu'il est de nature à accroître le coût des services qui ont été passés dans la dynamique du partenariat public-privé. L'idée initiale est séduisante, la mise en place concrète ne l'est pas.

La deuxième chose, c'est l'Europe. Effectivement, il faut peut-être aller plus avant dans une recherche de subventionnement européen, mais l'expérience que j'en ai en tant qu'ancien président du PLI, c'est que la gestion actuelle du FSE est tellement compliquée qu'elle est dissuasive par rapport à la complexité des dossiers à monter.

Donc là-dessus, ma réponse est pragmatique, et non idéologique. Les pistes que vous citez sont certes intéressantes mais malheureusement, n'ont pas donné leur plein effet. Je vous remercie et j'espère ne pas avoir été trop long.

M. le Maire : Monsieur Panetta, une petite minute, puis nous allons clore ce débat

M. Panetta : Merci, Monsieur le Maire. Je souhaite juste répondre, puisque Monsieur Tisler m'interpelle et veut que je lui explique ma pensée.

J'ai très bien lu votre page 26, qui est très claire mais j'ai le droit d'avoir une appréciation différente de la vôtre. Je vous rappelle d'abord que j'ai dit qu'il n'y a pas d'emprunt toxique dans la Ville, je m'en félicite, ce n'est pas la première fois et je vous félicite pour cela. Deuxièmement, je voudrais vous rappeler que depuis le temps que je siége au Conseil Municipal, j'ai bien vu que la dette, sans qu'elle soit extravagante, est lourde. Compte tenu de ce que va nous imposer le gouvernement en ce qui concerne la moyenne d'années pour le remboursement, nous sommes limités. C'est ce que j'ai dit et vous ne pouvez pas aller contre cela. J'ai bien noté que nous sommes à 11,9, alors que l'on nous impose entre 10 et 13. Pourquoi n'empruntons nous pas plus ? Vous voulez dire que nous n'avons pas besoin d'emprunter davantage ? Qu'il n'y a pas des choses à faire dans Choisy-le-Roi ? Moi je dis qu'il n'y a pas grand-chose de fait. Vous avez eu des investissements lourds parce que vous avez trop tardé à les faire. Quant aux écoles, Langevin n'est pas une nouvelle école, on redimensionne une école existante. Nous, nous avons dit qu'il faut arrêter de construire à Choisy-le-Roi parce qu'il y a en effet de nouveaux habitants et que nous n'avons pas les moyens de faire face aux structures que cela impose.

De fait, ce que vous venez d'expliquer accrédite ce que je dis. A cause de ces investissements lourds, nous ne pouvons plus investir pour d'autres opérations moins lourdes mais absolument nécessaires pour la population. J'ai très bien lu la page 26, j'ai très bien compris ce qui est écrit dedans, mais voilà mon interprétation et si vous dites le contraire, vous allez m'expliquer comment nous allons faire au cours des années prochaines, où l'on va prendre l'argent pour faire tout ce qu'il reste à faire à Choisy-le-Roi et qui est indispensable.

Une question concernant le forum de l'emploi, très vite, excusez-moi. C'est très bien, ce forum, mais j'ai cru comprendre que l'économie est une compétence qui est passée au territoire. Je m'en félicite si nous faisons un forum de l'emploi à Choisy-le-Roi, mais la compétence ayant été reprise par le territoire, je suppose que ce forum sera financé par le territoire ?

M. le Maire : Le GOSB y participe, oui.

M. Panetta : Mais nous, ce doit être zéro.

M. le Maire : Vous êtes dans de grandes contradictions, mais c'est ce qui est intéressant dans la démocratie. Je me félicite que nous ne soyons pas d'accord sinon nous serions dans le royaume des bisounours et tout le monde serait content. Je suis donc content que l'opposition ne soit pas d'accord avec la mise en place de notre politique et que nous-mêmes soyons en réaction avec, parfois, certaines inepties de l'opposition. Nous sommes dans notre volonté politique de construire et d'être en adéquation, je dirai même en congruence avec notre projet de ville. Tant mieux que nous soyons dans cette démarche et j'en félicite l'ensemble des conseillers municipaux de la majorité qui travaillent à mes côtés et qui sont fidèles à cet esprit.

Nous sommes là dans le débat d'orientations budgétaires. J'ai entendu dire que c'était quasiment une année zéro et que rien n'allait se passer. Eh bien, nous nous donnerons rendez-vous l'année prochaine et vous verrez qu'un certain nombre de choses se seront passées. De fait, ce sera la démocratie représentative qui parlera et nous verrons ce que diront les citoyens.

Nous avons à voter à présent le fait que nous avons bien eu ensemble un débat. C'est la loi qui impose ce vote et je vous demande donc si vous pensez que nous avons bien eu un débat d'orientations budgétaires.

Je sou mets au vote cette délibération.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité

M. le Maire : Nous passons à la vie internationale, avec deux dossiers, un fonds d'urgence pour le tremblement de terre du 12 novembre au Kurdistan, puis la solidarité avec la Tunisie et la charte du programme pluri-acteurs du PCPA. Monsieur Hervy, pour expliquer les deux notices, que je soumettrai évidemment au vote de manière différenciée.

VIE INTERNATIONALE

→ 12. Fond d'urgence pour le tremblement de terre du 12 novembre 2017 au Kurdistan, au bénéfice du Croissant rouge Kurdistan

M. Hervy : Merci Monsieur le maire. Je prends le relais de Laurent Ziegelmeier, qui est excusé ce soir, pour présenter ces deux notices.

Le Maire l'a souligné tout à l'heure, nous avons fait un mandat de Choisy Solidaire et la solidarité s'exprime chaque fois que se rencontrent des pays dans lesquels se produisent des catastrophes naturelles. Il s'agit cette fois du Kurdistan et du tremblement de terre du 12 novembre 2017. Nous proposons une aide d'urgence de 2 000 euros.

Peut-être un petit rappel néanmoins, parce qu'entre le moment où cette délibération a été annoncée et la situation aujourd'hui nous avons travaillé déjà avec le Croissant rouge kurde. Ce n'est pas quelque chose de nouveau pour nous, nous les connaissons bien. Il faut aussi rappeler que la situation au Kurdistan aujourd'hui est un peu plus dramatique, au-delà des simples difficultés qu'ils ont pu rencontrer à l'occasion de ce tremblement de terre, en soulignant que l'armée turque, qui avait dévasté à l'époque la ville de Cizre, s'en prend depuis plusieurs jours à la ville d'Afrin.

La situation est dramatique. Didier Guillaume, notre maire, avait parrainé à l'époque le maire de Diyarbakir, Gultan Kisanak, qui est en grève de la faim depuis maintenant quelques jours avec huit autres dirigeantes kurdes emprisonnées pour protester contre cette agression de l'armée turque à Afrin.

Nous proposons donc cette solidarité au regard du tremblement de terre.

M. le Maire : Je sou mets déjà au vote cette première délibération ? Madame Baron.

Mme Baron : Je ne sais pas si Monsieur Hervy va pouvoir me répondre, parce que je voulais en parler avec Monsieur Ziegelmeier. Il y a eu deux mois entre le terrible tremblement de terre et la demande. Cette subvention sera donnée au Croissant Rouge du Kurdistan, mais comme cela se passe au Kurdistan iranien, je voulais savoir s'il était vrai que l'Institut kurde iranien n'avait pas autorisé la Croix-Rouge à venir travailler de façon indépendante et avait bloqué toutes les organisations humanitaires. Bien sûr nous allons voter pour cette délibération. Il y a encore d'énormes conflits actuellement, il n'y a aucun problème là-dessus.

M. le Maire : Au regard de l'attitude non verbale de Monsieur Hervy, je suppose qu'il n'a pas la réponse.

M. Hervy : Je confirme que je n'ai pas la réponse, mais Monsieur Ziegelmeyer vous répondra sans doute en différé.

M. le Maire : S'il n'y a pas d'autre question, nous passons au vote.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité

M. le Maire : Je vous remercie. Monsieur Hervy, pour l'autre délibération, concernant le PCPA.

→ 13. Solidarité Tunisie - Adhésion à la charte du programme concerté pluri-acteurs (PCPA)

M. Hervy : La Ville de Choisy-le-Roi est attachée historiquement aux valeurs internationales d'émancipation et de souveraineté des peuples du Monde. Cet engagement repose, sur l'engagement humaniste, démocratique, laïc et féministe de notre municipalité.

Le PCPA est le programme concerté pluri-acteurs France-Tunisie. Il regroupe des associations, syndicats et collectivités ou organisations de collectivités des deux rives de la Méditerranée. On y trouve notamment l'association Victoire pour la femme rurale, association de Sidi Bouzid, avec qui nous travaillons depuis 2015. Nous avons accueilli en 2016 le Comité de pilotage du PCPA et en 2017 nous avons été en mission en Tunisie – quand je dis « nous », c'est la Ville, représentée par nos élus – et nous recevrons bientôt une délégation tunisienne qui sera composée des membres de l'association Victoire et de membres de la direction générale de la ville de Sidi Bouzid. L'intérêt d'être membre du PCPA, et c'est l'adhésion qui vous est proposée aujourd'hui, c'est d'être plus et mieux impliqués dans le suivi des actions avec l'association Victoire, mais aussi de faire profiter de manière transverse ceux qui, dans le PCPA, s'intéressent au fonctionnement communal et à la démocratie locale.

L'un des enjeux majeurs de cette transition politique est la réduction des inégalités sociales, l'égalité des droits hommes-femmes. Ces enjeux de société sont partagés sur les deux rives de la Méditerranée, je l'ai dit tout à l'heure. Dans ce cadre des sociétés civiles tunisienne et française ont décidé de travailler ensemble – je crois que le Département, Monsieur le Vice-président, pour le coup, est également associé à ce travail – en réalisant des projets d'échanges et de coopération sur les thèmes de la démocratie et de la citoyenneté, le programme concerté pluri-acteurs (PCPA).

Cette délibération est aussi l'occasion d'apporter notre soutien aux mobilisations sociales actuelles en Tunisie, depuis également le retour des vacances de Noël.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des réactions ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Cela ne me pose pas de problème outre mesure de voter cette délibération, puisque cela correspond à mes valeurs, mais par contre, autant je vote des deux mains pour aider un pays ou un peuple victime d'un séisme, autant cette deuxième proposition m'interpelle un peu, et je me demande même si nous ne sommes pas à la limite de l'ingérence.

J'aspire à ce que tous les peuples du monde vivent la même démocratie que la nôtre. Mais notre démocratie correspond-elle réellement à ce qu'ils souhaitent ? Est-ce que cela tient compte de leur histoire ? En un mot, qui sommes-nous pour leur dire « il faut faire ceci et pas cela » ? Dans l'histoire du monde, lorsque des peuples ont procédé ainsi, il y a eu souvent des catastrophes. Nous n'en sommes

évidemment pas là, mais je vous fais part d'une réflexion. Je comprends si l'on peut aider tous les peuples de la terre à s'émanciper et à avoir une démocratie, mais surtout à être libres. Quelquefois certains disent que nous-mêmes ne sommes pas en démocratie. Il y a des gens qui disent qu'en fait, nous ne sommes pas libres, nous qui sommes en république et en démocratie – ce qu'évidemment je refuse d'entendre.

C'est juste une réflexion, cela ne me gêne pas de voter cette délibération. Mais je pense que cette réflexion est quand même importante.

M. le Maire : Je vais vous répondre, Monsieur Panetta, parce que votre réflexion est juste. Je vais vous étonner, mais c'est une question – je me permets de changer de casquette et de parler en tant que Vice-président chargé de ces questions au Département – que nous nous sommes posée également pour savoir si nous allions nous engager dans ce processus. C'est un processus à la fois d'interpellation de certaines villes mais aussi d'autres collectivités territoriales, et la question était celle-là, justement. N'étions-nous pas dans une démarche d'ingérence ou de vieux retour en arrière, où la France va aller donner son savoir et ses compétences à un pays ?

Plusieurs délégations sont donc parties là-bas pour étudier cette situation, et il s'avère que c'est la demande notamment d'administrateurs, de maires de communes, de s'impliquer fortement pour que le travail de partenariat et de coopération soit dans une dynamique d'aide et de réciprocité. Cela nous a fait infléchir notre point de vue, parce que nous étions très méfiants au départ. Du fait que cela s'inscrit dans cette démarche-là, le Conseil Départemental a acté ce principe, d'autres départements aussi, notamment du sud de la France et nous adhérons à la démarche.

Nous y sommes allés au départ pour voir, avec de la méfiance, mais la demande de leur part est très forte de s'appuyer sur nos démarches administratives et notre processus de décision, etc., pour ne pas tomber dans des travers. C'est donc un principe d'accompagnement, nous nous tenons la main mutuellement et nous avançons ensuite. Ils avaient une appréhension, suite à l'élan « pseudo-révolutionnaire » qui a suivi la chute de leur ancien président. Il fallait donc y aller avec prudence mais le processus a l'air d'être sérieux et c'est une demande de leur part.

C'est pour cela qu'il y a eu des interpellations des villes qui avaient déjà des coopérations ou des relations avec la Tunisie, dont Choisy-le-Roi, mais d'autres villes aussi en France, parce qu'il s'agit d'une démarche nationale de regroupement de plusieurs collectivités.

Voilà la réponse que je peux vous apporter.

M. Panetta : Suite à ces explications, Monsieur le Maire, j'invite mon groupe à voter pour, mais nous votons favorablement notamment pour les valeurs qui sont décrites. Je me vois mal voter contre l'égalité femmes-hommes... Nous voterons donc pour et je laisse les gens chargés de ce sujet contrôler cela.

M. le Maire : Bien. Madame Baron.

Mme Baron : Nous aussi, avec mon collègue, nous avons un peu vu une dimension idéologique qui semblait transparaitre, et nous nous sommes dit qu'au niveau de la coopération, qui se base sur l'éducation à la citoyenneté, ce sont des gens super éduqués, diplômés, qui n'attendent pas après nous sur l'éducation à la citoyenneté.

Par ailleurs, la Tunisie connaît des problèmes d'infrastructures, de protection du sol, etc., et avec la France il y a l'Agence française de développement (AFD) qui soutient un projet énorme, à hauteur d'un milliard d'euros sur cinq ans depuis 2016. C'était ces problèmes-là qu'il fallait traiter.

Mais c'est vrai qu'ils ont un changement temporaire de régime et qu'ils sont un peu fragilisés. Ils ont souhaité avoir des accords et partager avec vous des outils. J'espère qu'ils ne seront pas trop partisans. Donc on ne peut pas refuser si la demande vient d'eux-mêmes.

M. le Maire : Nous passons au vote sur cette délibération.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité

M. le Maire : Je vous remercie. Nous passons à l'approbation des conventions pour la reconduction des mesures d'accompagnement social liées au logement.

HABITAT

→ 14. Approbation des conventions pour la reconduction des mesures d'accompagnement social liées au logement pour l'année 2018

M. le Maire : Il y avait eu une question de Jean-Marc Briennon lors de la commission, concernant le fait qu'il n'y avait que trois conventions, mais en réalité il y en a bien quatre puisque deux sont avec Relais 94. Je crois qu'elles ont été mises sur table. Gabriel Roche, y a-t-il besoin d'explications sur la démarche ?

M. Roche : Non, parce qu'il y a beaucoup de reconductions avec Le Relais 94, l'AUVM. Celle qui est nouvelle est la convention tripartite avec le CLAJ, Valophis et notre Ville.

L'explication, au-delà de la note qui décrit la convention, est que nous avons dans notre parc social des logements, à Danton, qui sont très chers, qui sont grands et qui ne trouvent pas acquéreurs. Ils avaient été autrefois des colocations pour les lycéens de Jacques Brel, parce qu'ils venaient des quatre coins de la France puisque la spécialité de ce lycée était la seule sur le plan national. Ce n'est plus le cas et nous n'avons plus forcément ces gens-là. Par ailleurs, c'était aussi une volonté politique de faire en sorte que dans le logement social on prenne le virage de la colocation, pas une colocation avec solidarité entre tous les titulaires du bail, mais une vraie colocation avec autant de baux qu'il y a d'occupants, et avec des règles de cogestion comme on peut en trouver ailleurs dans le logement social. Notre grand partenaire Valophis avait un peu de mal à imaginer de contractualiser cela.

Vous savez que nous travaillons excellemment avec le CLAJ sur l'insertion des jeunes, et cela a donc été pour nous l'occasion de faire cette convention pour permettre de mettre en place ce type de colocation. Nous y voyons l'intérêt, pour moi qui décris assez souvent la multiplication des structures et des logements spécifiques, de faire non pas des logements orientés « jeunes travailleurs », « jeunes retraités », etc., mais dans du logement commun, des formes d'habitats différentes. La colocation est un moyen important de socialiser, dans une société où les jeunes sont souvent seuls face à la difficulté de trouver un logement. Cela répond donc à la crise du logement pour les jeunes et c'est aussi ce que l'on décrit comme un mode de vie aujourd'hui, qui est souvent adopté par des étudiants partout en Europe, qui est une colocation. Elle permet des échanges culturels et permet aussi d'appréhender les questions économiques sur la nourriture et sur, tout simplement, l'accès à du confort, partage d'une machine à laver, d'un certain nombre de choses qui, lorsqu'elles sont mutualisées, coûtent beaucoup moins cher.

C'est donc une vraie aventure qui s'ouvre et que nous regardons de très près avec le CLAJ. Vous aurez donc peut-être des suites aux prochains épisodes.

M. le Maire : Merci, nous vous invitons donc à adopter cette démarche. Y a-t-il des remarques ?
Madame Alirol.

Mme Alirol : C'est un étonnement que j'ai. Cela a fait l'objet d'un article dans Choisy Infos. Je ne vois pas pourquoi on nous passe cela maintenant au Conseil Municipal pour un vote alors que l'article est déjà passé dans le journal.

M. le Maire : Cela devait être une information selon laquelle nous allions le voter ? Je vais relire l'article. Sinon, il faut en référer au rédacteur en chef de Choisy Infos d'être attentif. Les informations ne doivent pas précéder les décisions du Conseil. Il faut donc relire l'article pour savoir si c'était évoqué en termes de projet ou de réalisation en tant que telle.

Mais la remarque, Madame Alirol, je la prends pour moi.

Mme Alirol : Je ne sais pas si dans l'article c'est un projet, mais on voit la photo des colocataires.

M. Roche : Vous voyez la photo des colocataires, en effet, où j'étais présent, mais je n'ai apposé aucune signature puisque nous n'avions pas la convention. Cela dit, il y avait un timing très particulier par rapport notamment à l'inoccupation du logement, et comme vous l'avez compris, nous avons quand même dû négocier avec Valophis pour qu'ils puissent arriver à mettre leurs contrats, leurs logiciels, etc., au service de ce projet. Cela explique que certaines choses se soient passées dans un timing particulier. Mais nous la faisons passer maintenant.

M. le Maire : Monsieur Roche, vous nous invitez, nous ne pouvons que voter cette délibération.

M. Roche : Cela m'arrangerait beaucoup.

M. le Maire : Merci de cette remarque, Madame Alirol. Monsieur Thiam.

M. Thiam : Je sais que la colocation pour les jeunes marche beaucoup et que c'est très demandé. Est-ce que vous voyez cela comme un test, pour convaincre les bailleurs ?

M. le Maire : Monsieur Roche, pour répondre.

M. Roche : Oui, complètement, pour montrer la faisabilité, comme un test, avec des évaluations, que le CLAJ fait, l'accompagnement. C'est pour cela aussi qu'il y a cette convention. Sinon, *a priori*, nous n'aurions pas besoin d'être présents. C'est donc vraiment pour lancer un test, évaluer et voir comment cela marche pour qu'ensuite cette forme de location soit vraiment proposée. Nous avons choisi de le faire avec Valophis parce que comme c'est notre plus grand bailleur, nous savons que si cela marche, nous aurons d'autres bailleurs qui pourront suivre le mouvement.

M. le Maire : Une démarche incitative et novatrice. S'il n'y a pas d'autre remarque, je soumetts au vote cette délibération.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité

→ **15.Approbation de la convention d'objectifs entre la commune de Choisy-le-Roi et le Comité des œuvres sociales des personnels actifs et retraités de la collectivité de Choisy-le-Roi**

M. le Maire : Il n'y a pas de remarque sur cette dernière délibération ?

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité

→ **16.Compte-rendu des décisions L 2122.22**

M. le Maire : Enfin, sur le compte rendu des décisions, y a-t-il des remarques ?

Je n'en vois pas, je vous remercie, bonne fin de soirée à tous.